

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne: CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00 UNION POSTALE \$6.00 Edition Hebdomadaire: CANADA \$1.00 ETATS-UNIS \$1.50 UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461

REDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

SALAIRES ET PENSIONS

Le Herald appuie énergiquement la candidature de M. Godfroy Langlois. Il oublie les commentaires pleins d'amertume dont il signala jadis la volte-face de M. Langlois sur la question des trusts...

Tout cela, au fond c'est son affaire, mais nous ne voyons pas pourquoi le Herald éprouve, en prenant cette attitude qui contredit singulièrement son passé, le besoin d'insinuer que nous sommes indifférents au progrès de l'éducation dans la province...

Si le Herald voulait simplement feuilleter la collection du Devoir, il constaterait que, depuis la fondation du journal, nous avons à maintes reprises demandé aux commissions scolaires d'élever le traitement des instituteurs et institutrices...

"A l'heure où l'on se plait à réclamer pour les institutrices d'un jour un traitement plus équitable, où l'on flétrit la parcimonie dont les municipalités scolaires ont trop souvent fait preuve envers nos petites maîtresses d'école, ne convient-il pas que le gouvernement songe un peu plus aux victimes de cette parcimonie et leur assure au moins de quoi ne pas crever de faim?"

"Et il faut se hâter, car les pensionnaires sont loin d'être jeunes; et c'est un cri d'une poignante éloquence qu'adressait récemment l'une de ces vieilles institutrices à quelqu'un qui s'intéresse passionnément à leur cause: "Hâtez-vous, hâtez-vous, si vous voulez nous rendre service avant notre mort."

Quelques jours plus tard, nous écrivions encore: "Ce que nous réclamons tout d'abord, c'est la fixation d'un minimum de traitement qui empêche de crever de faim les malheureux qui nous ont appris à lire."

"Peut-être faudra-t-il plus tard refondre toute la loi, mais le certain, c'est que la province de Québec n'a pas le droit, lorsqu'elle se vante de sa richesse, de laisser dans la misère noire les plus méritantes de ses enfants, celles qui lui ont donné sans compter leurs forces et leur dévouement."

"Et nous réclamerons justice tant que le pouvoir public n'aura pas accompli cet acte de simple humanité."

Nous n'avons pas changé d'avis et nous continuerons de réclamer justice pour les institutrices en retraite comme pour celles qui travaillent actuellement dans nos écoles.

Nous nous refusons à admettre qu'il y ait un lien nécessaire entre la modicité du traitement et l'efficacité des services; nous savons que certains instituteurs fort mal payés donnent un enseignement de réelle valeur, mais nous avons dit et nous le répétons—que les municipalités scolaires n'ont pas le droit de continuer à maintenir un certain nombre de traitements actuels. Nous disons pareillement que le gouvernement, quelles que soient les méthodes qu'il emploie pour régler l'échelle des pensions, devrait assurer un minimum d'indemnité aux vieilles institutrices qui ont épuisé leur vie au service de l'enfance. C'est à lui, c'est à la province qu'il appartient de réparer les injustices dont elles ont pu être victimes de la part de commissions scolaires trop égoïstes.

Cette attitude n'a rien à voir avec la campagne électorale; elle lui est d'ailleurs antérieure. Nous la maintiendrons au lendemain du scrutin, quelle que soit l'issue de la bataille.

Omer HEROUX.

L'HABILETE DE M. GOUIN

Habile, M. Gouin! Certes oui. D'une habileté si consommée que ses victimes la qualifient parfois autrement.

Jamais cette habileté ne se manifesta si bien peut-être que dans la loi sur les accidents du travail.

A première vue, ce statut a l'air d'un acte de justice généreuse.

Deux à trois cents piastres de rente par année pour un homme frappé d'incapacité permanente, n'est-ce pas beau?

Ce serait très beau, si c'était vrai; mais cela n'est pas vrai.

Comment, pas vrai? La loi le dit en toutes lettres. Oui, mais elle dit autre chose aussi. Vous allez voir. Toute l'habileté de M. Gouin se révèle dans cette loi.

La loi dit, article 2: "Dans les cas prévus par l'article 1 de la présente loi, la victime a droit: "a Pour l'incapacité absolue et permanente, à une rente égale à cinquante pour cent de son salaire annuel, à compter du jour de l'accident ou de celui où, soit par l'accord des parties, soit par le jugement définitif, il est constaté que l'incapacité présente le caractère de la permanence."

Ainsi, un ouvrier de 25 ans gagnant deux piastres par jour, 8600 par année, perd deux bras, deux jambes ou la vue. Le voilà incapable de travailler pour le reste de ses jours. Le malheur de la famille est tempéré par la perspective de la rente annuelle de \$300 qui paiera au moins l'essentiel de l'existence. Le patron admet l'incapacité permanente et consent à payer. — Que préférez-vous, demande-t-il à la victime: votre capital ou une rente? — Une rente, répond la victime ou sa famille: une rente, c'est plus sûr que le capital.

Alors, la loi dit, article 9: "Dès que la permanence de l'incapacité au travail est constatée, ou, en cas de mort de la victime, dans le mois de l'accord entre le chef d'entreprise et les intéressés, et, à défaut d'accord, dans le mois du jugement définitif qui le condamne, le chef de l'entreprise doit payer suivant le cas, au choix de la victime ou de ses représentants, le montant de l'indemnité à la victime ou à ses représentants, ou le capital des rentes à une compagnie d'assurance agréée à cette fin par arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil."

La victime ayant choisi la rente, le patron est donc obligé d'en payer le capital à une compagnie d'assurance. Les deux parties se rendent au bureau de la compagnie d'assurance.

L'agent. — Messieurs? Le patron. — Je viens déposer le capital des rentes auxquelles cette victime du travail a droit.

L'agent (s'adressant à la victime). — La loi vous accorde combien? La victime. — Trois cents piastres par année.

L'agent. — Et vous avez quel âge? La victime. — Vingt-six ans, monsieur.

L'agent. — Bien (consultant son tableau d'annuités, puis s'adressant au patron). — Le capital d'une rente de trois cents piastres pour cet âge, est de six mille quarante-deux piastres.

Le patron. — Je le crois bien, mais je ne puis pas vous donner plus que deux mille piastres.

La victime. — Mais j'ai droit à trois cents piastres.

Le patron. — La loi me défend de donner plus que \$2,000.

L'agent, le patron, la victime lisent ensemble le paragraphe c de l'article 2 qui dit: "Le capital des rentes ne doit cependant, dans aucun cas, sauf celui mentionné à l'article 5 (qui est le cas de négligence imputable du patron) excéder deux mille piastres."

Le patron. — Que voulez-vous que j'y fasse, mon pauvre ami? La victime. — C'est encore l'ouvrier qui perd.

L'agent. — Quant à nous, impossible de faire plus.

Et voilà l'ouvrier qui commence à comprendre l'habileté de M. Gouin. Dans le même article de la loi M. Gouin a mis l'espoir sous forme d'une rente égale à la moitié du salaire de l'ouvrier, et la déception en décrétant que le capital de cette rente ne dépassera jamais, sauf le cas de négligence imputable du patron, la somme de deux mille piastres. Car, que la victime accepte deux mille piastres comptant ou le dépôt de cette somme entre les mains d'une compagnie d'assurance, le résultat en intérêt reste le même: une rente de cent piastres par année à peu près.

C'est ce texte à double effet, ce mensonge, que M. Tellier voulait empêcher lorsqu'il proposait de retrancher le paragraphe fixant à \$2,000 le capital des rentes.

Malheureusement, tous les députés ministériels votèrent contre la proposition de M. Tellier et la loi resta telle que la voulait l'habileté de M. Gouin: hypocrite et menteur, décevant pour la victime à l'heure même où elle a le plus besoin d'encouragement.

Jean DUMONT.

BILLET DU SOIR

Parlons encore d'elle!

"La prison de Bordeaux trop grande! C'est avec des sottises pareilles que les bleus s'imaginent gagner des élections, braillaient le Canada ce matin, et il ajoutait aimablement: "A les entendre tous, on serait plutôt porté à croire que ce sont les asiles de fous qui ne sont pas assez grands dans la province."

Les Montréalais souscrivent environ les trois-quarts des revenus de la province; mais quelques-uns s'avisent-ils de trouver excessif que le gouvernement édifie une prison de quatre millions, M. Gouin promet de la remplir, grâce à la prospérité du pays, un aboyeur à gages se déclare fier d'une prison digne de son parti, et notre délégué confère est porté à croire que l'on devrait interner dans une maison de santé, les adversaires du cabinet.

Enfin, puisque l'on veut bien nous laisser en liberté, en dépit des menaces du voisin, nous repartirons encore un peu de la prison de Bordeaux.

Le chef de l'opposition a établi que l'hébergement d'un détenu dans cette hôtellerie coûterait \$228, sans parler de la nourriture et des menus frais de réception. La crapule a droit à tous les égards, je n'y contredis point. Dans chaque prisonnier, il y a un électeur, et quelques électeurs pourraient bien, à un certain moment, devenir prisonniers; alors la prison de Bordeaux n'est pas trop belle, rien n'est trop beau pour un électeur.

Qu'on entoure le prisonnier de toutes les sollicitudes, c'est très bien, très touchant; mais il faut songer aussi à sa femme et à ses enfants, qui sont au moins aussi dignes d'intérêt que lui-même.

Si le gouvernement Gouin n'avait pas coté dans la construction de cet immeuble plus que le produit total des impôts prélevés en une année, il serait peut-être possible d'y installer une administration intelligente, humaine, qui permet aux familles des détenus de toucher le salaire que gagne le forçat. Ainsi, les femmes et les enfants sur qui le chef de famille aurait jeté la honte n'en seraient pas réduits à l'humiliation de mendier; ainsi, les innocents ne seraient pas punis jusque dans le pain quotidien, de la faute des coupables.

Si le gouvernement aimait autant le peuple qu'il le fait dire et écrire, il n'aurait affecté que trois millions de dollars, à la prison proprement dite; et avec le quatrième million, il aurait fondé une ville-modèle, Bordeauxville par exemple, où quelques centaines de chalets eussent hospitalisé les familles des détenus...

Léon LORRAIN.

Les prophéties d'élection

Parlant au Cap Santé, le jour de la nomination, M. Gouin a prophétisé un tout petit peu.

L'opposition, a-t-il dit, n'élira pas plus que trois députés dans le district de Québec et vingt-un dans toute la province.

C'est toujours autant de gagné. D'après le Canada, le Soleil et la Vigie, pas un seul oppositionniste ne devait être élu.

Il est vrai que l'opinion du Canada, de la Vigie et du Soleil est quelque peu influencée par la perspective de perdre bien des piastres si l'opposition gagne trop de sièges.

Cela ne veut toutefois pas dire que M. Gouin donne à l'opposition tout ce que celle-ci peut conquérir. Depuis quelques années, le peuple semble prendre un malin plaisir à contredire les prophètes d'élection.

Ainsi, M. Gouin se disait bien sûr d'écraser M. Bourassa dans St-Jacques et de l'enterrer dans St-Hyacinthe. Le jour du scrutin, M. Bourassa triomphait aux deux endroits.

La veille de Drummond et Arthabaska, la presse ministérielle prédisait une victoire éclatante. Résultat: une défaite humiliante.

Avant de filer sous d'autres cieux M. Gouin annonçait également le triomphe décisif de sir Wilfrid Laurier, le 21 septembre. Et tout le monde sait ce qui est arrivé.

Que M. Gouin ne s'avoue pas battu, cela se comprend; mais il entreprend certainement plus que ses forces lui permettent d'assurer en déterminant à l'avance le nombre de comtés qu'il réserve à l'opposition.

Il y a quelqu'un dont le droit de dire le dernier mot peut détruire toutes les espérances et renverser toutes les "écuelles".

Si le peuple veut changer de gouvernement et qu'il vote suivant son idée, mercredi prochain! Car c'est lui, le peuple, qui, en définitive donne les mandats aux députés et le pouvoir aux partis.

J. D.

La morale d'une nomination

Un jour M. Gouin, irrité du retard que M. Laurier mettait à augmenter les subventions aux provinces, s'écriait à Montréal: Si nous voulons plus d'argent, ce n'est pas pour augmenter nos salaires.

Le coup était porté droit. On venait d'augmenter le salaire de M. Laurier de \$4,000 par année.

Quelques temps après, les subventions aux provinces étaient augmentées. Et le salaire de M. Gouin s'en ressentait immédiatement: de cinq mille il était porté à sept mille piastres par année!

Nous ne le lui reprochons pas. La position de premier ministre mérite le bon salaire. N'empêche que M. Gouin ne fait pas toujours comme il dit et qu'il ne néglige pas ses intérêts.

Les employés publics réclament eux aussi une augmentation de traitement. Pour eux comme pour M. Gouin, les obligations de la vie quotidienne avaient doublé. Seulement, M. Gouin n'a pas toujours l'esprit aussi ouvert lorsqu'il s'agit de son prochain.

Le Devoir plaide, entre autres, la cause des jeunes filles employées aux bureaux d'enregistrement. M. Laverge et M. Cousineau firent de même à la Chambre. Loin d'admettre la justesse de ces réclamations, M. Gouin commença par dire que d'autres prendraient bien la place de celles qui n'étaient pas satisfaites. On lui répondit que ce cas se voyait souvent, et que lui-même n'avait pas hésité à prendre la place de M. Parent. Finalement, M. Gouin eût honte, et il accorda aux employés en question une très, très légère augmentation. Quant aux autres, ils attendirent... jusqu'aux élections actuelles.

Il y en a un toutefois qui n'a pas eu à attendre. Celui-là c'est M. S. N. Parent. Il avait à peine quitté sa position de président de la commission de construction du Transcontinental, que M. Gouin lui offrait aussitôt la position de président de la commission du régime des eaux provinciales. Le 21 décembre 1911, M. Gouin nommait M. Parent avec un traitement de \$500 par mois. Cinq cent piastres par mois, cela fait bien six mille piastres par année! Joli salaire pour un homme qu'on a déjà chassé pour son incompetence. Car vous vous rappelez qu'en 1905, M. Gouin bourlinguait M. Parent parce que celui-ci, disait-il, n'appliquait pas la loi d'une façon satisfaisante.

Cinq cents piastres par mois, se dit M. Parent. Puh! Si Gouin veut que je travaille pour lui, il va payer. Et il refusa. — Mais, mais se dit M. Gouin, en peine de ce qui pouvait arriver si M. Parent n'acceptait pas: qu'est-ce qu'il y a? Question de salaire! 1 y a un moyen d'arranger cela. M. Parent et M. Gouin sont deux hommes d'affaires, et les hommes d'affaires ça se connaît. — Je ne travaille pas à moins de \$650 par mois, fit savoir M. Parent à M. Gouin. — Vous les auez, répondit M. Gouin. Et le 29 décembre, M. Gouin nommait de nouveau M. Parent à \$650 par mois, soit sept mille huit cents piastres par année!

Ce que vous en savez, dira-t-on. Avez-vous une autre raison pour expliquer cette augmentation? Les pièces officielles n'en donnent pas. Or M. Parent a été nommé le 21 décembre à \$500 par mois et renommé le 29 du même mois à \$650 par mois. Donc s'il a fallu lui payer \$650 par mois, c'est parce qu'il ne trouvait pas le traitement de \$500 encore assez rond.

Chanceux, ce M. Parent! Avant même que de commencer à travailler, on lui donne une augmentation de salaire de dix-huit cents piastres par année!

Et très content, M. Gouin quand il y va de son intérêt! Tant que M. Parent restait maître de la commission de construction du Transcontinental, ses préoccupations et son intérêt pouvaient lui faire oublier le coup que M. Gouin lui portait en 1905. Mais M. Parent oisif! L'Évangile ne dit-il pas que l'oisiveté est la mère de tous les vices? Si M. Parent allait faire un retour sur le passé! Dix-neuf cent cinquante M. Gouin en tremblait. A tout prix il lui fallait donner des occupations à M. Parent. Je te comprends, se dit M. Parent en recevant le billet doux de M. Gouin. Tu me trouves bon, maintenant. Eh bien paye. Et M. Gouin a payé.

C'est-à-dire que c'est nous qui payons. La morale de tout ceci s'impose: pour obtenir une augmentation de salaire de M. Gouin, faites-lui peur.

PIERRE LAUZON.

DEUIL

L'un de nos amis, M. Hippolyte Cornélien, vient de perdre en l'espace de six mois, son père, sa mère, sa femme et deux de ses enfants. Nous le prions d'agréer l'assurance de notre profonde sympathie.

Le cas Lanctôt

La presse ministérielle elle-même admet que M. Lanctôt n'a pas le droit de recevoir d'argent de source privée pour l'exécution de ses devoirs officiels.

Mais elle prétend que M. Lanctôt n'a rien à faire avec la législation privée.

Si l'examen de la législation privée n'est pas du domaine de M. Lanctôt, pourquoi?

1o. Se mêle-t-il de la surveiller? 2o. Pourquoi paraphe-t-il tous les projets de loi privés?

3o. Pourquoi s'est-il tenu jusqu'à tout récemment au comité de législation privée pour exprimer son opinion sur la législation soumise?

Tout le monde admet que la loi reconnaît à l'assistant-procureur-général le droit de pratiquer.

Mais nous prétendons que M. Lanctôt, tant qu'il est assistant-procureur-général, ne peut exercer ce droit que dans l'intérêt de la province, tandis que la presse ministérielle s'efforce de faire croire que M. Lanctôt est libre de travailler à la fois pour et contre la Couronne.

En d'autres termes, la presse ministérielle prétend que M. Lanctôt, payé \$4,000 par la province, est libre de se présenter devant les tribunaux pour plaider contre la province.

Combien y a-t-il de gens avec une tête sur les épaules qui sont prêts à admettre cette prétention?

Le besoin de défendre les actes les plus préhensibles du cabinet Gouin entraîne la presse servile au raisonnement absurde, indice du désordre qui règne dans le camp ministériel.

J. D.

Les terrains de jeux

La Patrie se demande à qui il incombe plus particulièrement d'assurer la surveillance des enfants pendant les vacances, et de leur donner de convenables terrains de jeux. Elle conclut que c'est la commission scolaire elle-même qui devrait se charger de cette besogne.

C'est un débat où pour le moment nous ne nous soucions pas d'entrer. L'important, c'est que les enfants aient plus d'air et d'espace, et puisque les autorités scolaires et municipales se disent également disposées à favoriser le mouvement, il doit y avoir moyen d'en arriver à une entente pratique.

Mais que l'on se hâte: les vacances sont proches, et il ne faut pas que, comme l'an dernier, les bonnes résolutions manifestées par tous restent purement et simplement de bonnes résolutions.

Il y va de la santé et du bien-être futur des enfants.

O. H.

"A Bout Portant"

"A bout portant", le recueil des Billets du soir de Nap. Tellier, vient de faire son entrée dans le monde. C'est un petit volume d'allure fort gentille, mais qui contient passablement de poivre et de sel. On le lira avec un vif plaisir.

La campagne électorale qui s'achève donne à certains des portraits crayonnés par Nap. Tellier une actualité nouvelle. Chacun sera tenté, par exemple, de mettre sur un nom sur le masque du "Tribun populaire" dessiné avec une si cruelle sûreté de main.

S'il faut en croire les libraires, habituellement bons juges, le livre s'enlèvera rapidement, car les commandes sont déjà nombreuses.

Le Livre de Lozeau

Le livre de notre ami Lozeau fait son chemin dans les milieux anglo-canadiens, et le fait est intéressant à plus d'un point de vue. Voici qu'après le Standard, qui lui consacrait samedi dernier un article de trois colonnes, la Gazette de ce matin lui donne, dans sa revue des livres, une place fort honorable.

Nous publions tout prochainement la traduction de ces deux articles.

M. Chapman maître-ès-Jeux Floraux

M. Chapman, le poète bien connu, vient d'être nommé maître-ès-Jeux Floraux. C'est le premier Canadien qui ait reçu cet honneur: tous ses amis l'en féliciteront cordialement.

On expulse un socialiste

Berlin, 10. — Le conflit qui depuis quelques temps existait entre le président Baron Von Erffa et six socialistes de la Diète prussienne s'est terminé aujourd'hui par l'appel de la police à la Diète, où elle expulsa le député socialiste Borchardt.

L'AFFAIRE DES ASSURANCES

Deux mille cinq cents poursuites intentées dans le seul district de Montréal.

AU MOINS VINGT MILLE PIASTRES DE FRAIS.

STATISTIQUES DU NOMBRE DES ACTIONS PRISES PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES MUTUELLES DE 1909 A DATE ET DES FRAIS ENCOURUS AUX SOCIETAIRES POURSUIVIS

Table with 3 columns: Cour Supérieure, Cour de Circuit, Montréal. Rows include Canada Feu, La Jacques-Cartier & Thibault, La Foncière & Clément, La Providence & Meunier, La Dominion, Total, Grand total.

Quelle est la classe des actions ci-dessus pour établir le montant des frais dus par les débiteurs poursuivis: le travail serait trop long à faire pour le moment.

Cependant voici la moyenne des frais en Cour Supérieure de Montréal que chaque défendeur a dû payer y compris les frais de comparution de l'avocat du défendeur en supposant que le défendeur a pris arrangement au lieu de plaider.

Frais de 1ère classe \$55.05 Frais de 3me classe \$33.60 Frais de 2me classe \$41.05 Frais de 4me classe \$25.85 La moyenne des frais en Cour de Circuit de Montréal y compris frais de comparution de l'avocat du défendeur est telle que ci-dessous: Frais de 1ère classe \$26.00 Frais de 3me classe \$ 7.70 Frais de 2me classe \$17.00 Frais de 4me classe \$ 6.60

CONTESTATION DU BILAN DU LIQUIDATEUR RE CANADA FEU ET LE COMPTE DES AVOCATS CONSEILS DU GOUVERNEMENT

Re LIQUIDATION: A.-E.-J. Bissonnet \$4,000.00 Geoffrion, Geoffrion & Cusson 900.00 Laurendeau, Pelletier & Pelletier 864.00

Les avocats de certains associés qui espèrent retirer quelque pourcentage dans la piastre contestent ces comptes devant les tribunaux; ils soutiennent que ces avocats conseils ont agi POUR et à la DEMANDE du Procureur-Général de la Province de Québec lui-même.

En supposant donc que les frais soient réduits au minimum, les sociétaires auront au moins \$15,000 à payer et le gouvernement près de \$6,000. Il est plus probable que les sociétaires auront à payer au moins \$40,000 en frais seulement.

Et dire que la surveillance effective du gouvernement aurait prévenu tout cela. (1) Nom de celui qui a pris un certain nombre d'actions en son nom. P. L.

P.-S.—Toute la défense du gouvernement consiste à dire que c'est l'exigence du dépôt de \$25,000, décréty par la loi de 1909, qui a forcé ces compagnies à liquider.

Or, si elles n'ont pas pu faire ce dépôt, c'est parce que leur actif ne leur permettait pas, en d'autres termes parce qu'elles n'avaient pas assez d'argent pour faire face à leurs obligations.

Donc elle ne faisaient pas de bonnes affaires. Et le gouvernement qui possédait depuis trente ans l'autorité nécessaire pour suspendre leurs opérations est donc coupable de n'avoir pas averti le public à temps. P. L.

Sur le Pont d'Avignon...

Un ancien ministre libéral disait hier soir, dans une assemblée politique: "Je suis maintenant dans l'opposition, messieurs. J'y ai apporté toutes mes convictions et mes principes; je dirai même que j'y ai apporté toute mon intelligence."

La Palisse eût parlé comme cela, ou Joseph Prudhomme. Que l'ancien ministre soit passé de la droite à la gauche du président de la Chambre, qu'est-ce que cela a bien pu faire à son intelligence? Cela ne l'a pas diminuée, certes; mais elle ne s'en est pas accrue non plus. Et c'est manifeste. Depuis quand un simple changement de fauteuil a-t-il rendu un homme plus ou moins intelligent?

L'on prétend, dans les cercles littéraires canadiens-français, que M. René Bazin séjournerait quelques semaines dans nos campagnes du nord, puis dans celles du bas du fleuve, afin d'y prendre des notes dont il se servirait pour un prochain roman.

M. Bazin a éloquentement décrit la terre qui meurt, et ceux qui changent de pays afin de conserver leur nationalité. Il a trouvé ici un peuple attaché au pays où la France colonisa jadis, et qui, sous le langage de rois anglais, a gardé sa langue et sa foi, tout en étant loyal à ses souverains "d'aujourd'hui". Et M. Bazin trouverait aussi chez notre peuple des vieux mots du terroir français, des expressions provinciales qu'il employa lui-même dans certains de ses livres, ainsi dans Davidée Birol. Avec tous ces éléments, et sa grande connaissance de l'âme paysanne, M. Bazin nous donnerait un roman canadien-français sainement réaliste. Et nous l'attendons depuis longtemps.

Le Concours Hippique bat son plein. Il sert de prétexte à un étalage de toilettes nouvelles; et tout le monde, ou à peu près, s'y rend en automobile. N'empêche que le public, une fois là, estime qu'un bel équipage, avec de beaux chevaux bien attelés, est encore plus agréable à l'oeil qu'une limousine soixante-chevaux, fût-elle du meilleur fabricant.

Au train où vont les choses, un bel attelage sera bientôt plus luxueux qu'un automobile. Et dans quelque dix ou quinze ans, les gens riches mettront autant d'empressement à se monter une belle écurie qu'ils en ont mis à se procurer une limousine à la carrosserie supérieure.

Un journal américain rapporte que, l'autre jour, Gifford Pinchot, grand ami de Roosevelt, faisait un discours contre le président Taft, quand soudain il s'écria: "Pouvez-

La déposition de Maurice Farrell

Washington, 10. — Le comité du Sénat a rouvert hier l'enquête sur le désastre du "Titanic" pour entendre la déposition de Maurice L. Farrell, du New York, que le sénateur Smith a questionné.

M. Smith a cité une dépêche disant qu'un message d'Halifax annonçait que les passagers avaient quitté le "Titanic" à 3 h. 30 le matin du naufrage. M. Farrell qui est administrateur de l'agence de nouvelles Dow, Jones et Co, dit qu'il avait reçu cette dépêche de Boston à 8 h. 58 ce matin-là et qu'après avoir lu le message, il se précipita vers le bureau de la White Star. Il a lu le registre des dépêches reçues le lundi matin. La nouvelle publiée à 10 h. 30 du matin que le "Titanic" se dirigeait sur Halifax venait du vice-président Franklin, celle de 10 h. 55 disant que le "Virginian" avait accosté le "Titanic" venait de l'agence de nouvelles Lefrau.

M. Farrell a lu un message envoyé à 3 h. 01 de l'après-midi par M. Franklin disant qu'il envoyait à Halifax un train spécial de 23 wagons pour 700 passagers. Il avoue que les termes de cette nouvelle voudraient dire que M. Franklin savait alors qu'il n'y avait pas plus de 700 survivants.

Le professeur Barnes

Londres, 10. — Le professeur Howard Barnes de Montréal, vient d'arriver à bord du Royal George. Il dit être très satisfait des expériences qu'il a faites durant le voyage avec un instrument destiné à révéler la présence des isobergs à une distance de deux à dix milles.

L'élection d'un radical au Reichstag

Berlin, 10. — Le docteur Otto Wiemer le leader radical que les socialistes battaient à Nordhausen, en janvier dernier, vient d'être élu au Reichstag pour la circonscription Jever, en remplacement d'Albert Traeger, mort en mars dernier.

# Le Chef de l'Opposition définit son programme aux habitants du district des Trois-Rivières

## M. J. M. Tellier fait une critique bien détaillée de l'oeuvre du gouvernement Gouin et énumère les réformes que l'Opposition a inscrites à son programme.

(Service particulier)  
Trois-Rivières, 10. — Notre district a fait hier un accueil des plus enthousiastes au chef de l'opposition. Près de 2,500 personnes se pressaient dans la vaste salle du manège militaire où la pluie qui tombait sans interruption depuis le matin forçait les oppositionnistes à tenir leur réunion pour entendre M. Tellier formuler son réquisitoire contre l'administration de sir Lomer Gouin.

### LE DOCTEUR NORMAND

M. le docteur L. P. Normand, maire de la ville des Trois-Rivières présidait l'assemblée à laquelle assistaient tous les candidats oppositionnistes dans le district.

M. le docteur Normand, longuement applaudi par la foule, souhaita la bienvenue au chef de l'opposition.

M. Tellier qui devait quitter la ville par le train de l'après-midi, prit immédiatement la parole. La foule lui fit une longue ovation.

### LE CHEF DE L'OPPOSITION

Après quelques mots de remerciements il s'attaqua immédiatement à son sujet.

"Je suis venu vous dire ce que je pense de l'administration actuelle et le programme que nous nous proposons de suivre, si le peuple nous accorde sa confiance.

Sir Lomer Gouin se pose comme le restaurateur des finances publiques. Il y a un quart d'heure, on me remettait une circulaire en tête de laquelle je lisais ces mots: Que M. Gouin poursuive son oeuvre de progrès: la restauration financière.

Je regrette de dire que M. Gouin cherche à tromper le peuple par des avancés qui ne sont pas conformes aux données officielles.

Quelle preuve M. Gouin donne-t-il qu'il ait restauré les finances? Il y a deux moyens de restaurer les finances: pratiquer l'économie ou créer des sources de revenus.

M. Gouin a-t-il pratiqué l'économie? Il ne le prétend pas; il aurait tort de le prétendre.

A-t-il créé de nouvelles sources de revenus? Non, car il se défend d'avoir imposé des taxes.

Sa restauration des finances de la province, c'est une chose facile à comprendre. Il a retiré plus de revenus. S'il les a créés il a droit au mérite. S'il n'en est pas le créateur il n'a pas d'autres mérites que celui du moissonneur qui récolte ce que les autres ont semé avant lui.

En 1897 les taxes rapportaient la somme de \$500,000, tandis qu'aujourd'hui elles rapportent la somme de \$2,069,000. Le subside annuel a augmenté de \$600,000. M. Gouin a donc un revenu annuel de \$2,000,000 de plus que ses prédécesseurs. Ajoutez à cela que M. Gouin n'a plus à payer de subsides en argent pour les chemins de fer. Cela fait une différence de \$1,000,000, car c'est cette somme que la province payait annuellement.

### LES REVENUS DE LA PROVINCE

Voilà M. Gouin avec un revenu additionnel de \$2,000,000 chaque année et \$1,000,000 en moins à payer annuellement.

Que d'oeuvres un ministre pratique et qui aimerait sa province pourrait accomplir avec cette somme de \$3,000,000?

Qu'a fait M. Gouin avec ses ressources extraordinaires? Ou sont ses oeuvres? Je ne tiens pas compte de \$2,000,000 qu'a rapportés autrefois la vente des limites forestières.

M. Gouin dit: "J'ai donné beaucoup d'argent, j'ai augmenté les octrois à l'instruction et à l'agriculture." C'est vrai, je ne prétends pas que cela soit condamnable. Je veux rendre à M. Gouin ce qui lui appartient, mais je ne veux pas qu'il trompe le peuple par de fausses représentations.

J'approuve M. Gouin quand il donne de l'aide aux écoles pauvres, mais je le condamne quand il s'empare des secours destinés aux écoles pauvres pour les donner aux municipalités riches de son comté, afin d'avancer ses petites affaires.

J'approuve les dons d'argent aux municipalités scolaires, mais je condamne la remise des chèques aux cabaleurs afin de leur permettre de se créer une popularité de mauvais aloi.

L'argent voté pour aider l'instruction publique est l'argent de tout le monde, des bleus comme des rouges. C'est ravaler nos institutions que de permettre que cet argent passe par les comités électoraux.

Ce sont là des abus que nous condamnons. Je promets que nous les ferons disparaître dès que le peuple nous aura confié le pouvoir.

### LES OUVRIERS ET LES COLONS

M. Gouin se vante de la réduction des heures de travail dans les manufactures. Pourquoi ne dit-il pas toute la vérité? Nous avions proposé cela il y a deux ans. M. Gouin et toute sa troupe avaient alors voté contre. Cette année nous avons demandé que cette loi s'étendît à toutes les manufactures. M. Gouin et ses partisans ont voté contre.

M. Gouin a décidé de limiter l'exploitation du bois de pulpe. Nous préchions cette politique depuis plus de dix ans.

M. Gouin a voté la loi des mines. Depuis trois ans, MM. Bourassa et Lavergne n'ont cessé de demander son adoption.

M. Gouin se vante d'avoir modifié la loi électorale de manière à donner à tout ouvrier le droit de vote. Pourquoi alors a-t-il précipité les élections de manière qu'ils ne pussent jouir de ce droit? Les élec-

tions se feront encore sur les vieilles listes.

M. Gouin se vante d'avoir augmenté l'indemnité aux jurés. Pourquoi ne dit-il pas qu'il vota contre cette mesure un an auparavant?

M. Gouin se vante d'avoir amélioré la loi sur les successions. Il y a deux ans nos propositions cette mesure et il votait contre. Mais la mesure actuelle ne nous suffit pas. Nous voulons plus, nous voulons exempter de la taxe toute part d'héritage en ligne directe, n'excédant pas \$3,000. Prenons le cas d'une succession de \$21,000, qui doit être partagée entre sept enfants. Chaque héritier aura \$3,000. Dans ce cas pas de taxes avec notre système mais taxes avec le système de M. Gouin.

Nous avons demandé de réajuster la loi qui force les municipalités à payer la moitié des frais d'entretien des aliénés. Le gouvernement Gouin a refusé d'adopter cette mesure.

### LA COLONISATION

Nous avons préconisé une politique de colonisation intensive. Si la province de Québec veut conserver son influence dans la confédération, il faut que sa population augmente dans la même proportion que celle des autres provinces. Nous avons encore intérêt à ce que s'accroisse notre population rurale, afin de diminuer le coût de la vie dans les villes.

Nous avons proposé bien avant M. Gouin l'abolition des barrières de péage. En 1908, M. Gouin votait contre cette mesure. En 1909 il se déclarait prêt à l'accepter et à la session suivante, faisait nommer une commission pour étudier les moyens d'atteindre ce but. Au même moment, il volait pour permettre à une compagnie d'établir des barrières de péages. Jugez de sa bonne foi.

M. Gouin a encore voté un octroi de \$15,000 pour aider à bâtir un pont de péage à l'entrée de la ville de l'Assomption. On a payé \$100,000, pour abolir la barrière Dorchester dans Québec. On ne l'a pas abolie, on l'a simplement reculée aux limites de la ville. Il est vrai cependant que les habitants de la ville sont exemptés de payer, et que les taxes sont moindres. Néanmoins la barrière existe encore.

M. Gouin a acheté les ponts Viau et Lachapelle, dans le comté Laval. Cela n'est pas plus difficile que de faire un pont neuf. La difficulté, c'est de trouver qui paiera l'entretien de ce pont. M. Gouin n'a pas eu le courage de décider qui porterait ce fardeau, il a remis cela à plus tard.

### LES CHEMINS DE FER

Nous donnons 6,000,000 d'acres de terre pour encourager les chemins de fer. Je ne suis pas opposé à cette politique. Mais je ne veux pas que la province fasse des sacrifices pour bâtir le chemin de fer de la baie James, qui peut avoir son importance, mais qui est du ressort du parlement fédéral. Je ne veux pas de chemins dans des régions inhabitées et éloignées, mais dans les régions qui sont peuplées ou dans leur voisinage.

M. Charles Lanctôt a établi une barrière de péage à l'entrée du bureau du premier ministre. Il est assistant du procureur-général, payé par la province \$3,000, gratifié de \$1,000, et il reçoit encore comme codificateur \$2,000, ce qui fait en tout \$6,000.

En vertu de son serment et de la loi, M. Lanctôt n'a pas droit de recevoir d'argent en dehors de son salaire régulier.

Que fait-il? M. Lanctôt payé pour renseigner les députés se fait aussi payer par ceux qui présentent des bills. C'est ainsi que Montréal lui paye à peu près annuellement \$1,000.

Vous connaissez le programme du gouvernement et celui de l'opposition, le 15 mai prochain vous aurez à faire votre choix.

Je ne suis qu'un modeste ouvrier, mais je puis vous offrir ma bonne volonté, et je ne crains pas de le dire, un passé sans tâche, et un dévouement à l'intérêt public qui ne s'est jamais démenti durant une carrière de vingt ans.

Je vous dis ces choses, non pas pour en tirer de la gloire, mais pour vous permettre de juger en connaissance de cause.

Chaque fois que les intérêts de la province se sont trouvés en face de ceux des trusts, vous savez de quel côté s'est trouvé le député de Joliette.

A chacun ce qui lui est dû. Aux grandes compagnies leurs droits. Je les veux respecter. Mais parce que ces compagnies peuvent user de grandes puissances, il n'est pas permis à un député de fermer les yeux sur les intérêts du peuple.

Le discours du chef de l'opposition fut maintes fois coupé d'applaudissements. Il quitta la salle du manège au milieu d'applaudissements répétés.

M. P. N. Martel, candidat dans la ville des Trois-Rivières, M. le docteur Dufresne, candidat dans St-Maurice, M. J. A. Labelle, candidat dans Nicolet, M. LaBissonnière, candidat dans Champlain, M. P. E. Lamarche, M. P. J. A. Desjardins ont ensuite la parole.

### Une fausse nouvelle

Bruxelles, 9. — Le ministre des affaires étrangères de Belgique fait savoir que c'est par erreur, qu'il a annoncé samedi que M. Paul May, conseiller à la légation de Belgique à Londres avait été nommé ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis.

M. Paul May a été nommé ministre de Belgique à Mexico et à Washington ou reste M. E. Havemith.

# CE SOIR 10 MAI

## JUSTICE POUR TOUS



Pour le patron, pour l'ouvrier, pour les instituteurs et institutrices

Je sais que dans la province de Québec, nombreux sont ceux qui souffrent. Je veux parler des instituteurs et des institutrices. Est-ce que ces hommes et ces femmes qui se dévouent à l'instruction de nos enfants sont une part négligeable des gouvernements? NON, cent fois NON. Je considère que l'on pourrait faire beaucoup plus que l'on a fait pour ceux qui ont épuisé leur force pour l'instruction primaire de nos petits, et pour eux je ferai, si je suis élu le 15 mai au soir, tout ce qu'il sera humainement possible de faire pour que le gouvernement prenne à sa charge de construire des édifices qui pourront servir de refuge à ceux qui ont dépensé toutes leurs forces pour le bien public, car il ne faut pas oublier que ces gens méritent plus qu'une pension de \$20.00 ou \$50.00 par année, comme ils ont aujourd'hui. C'est avec droit que les citoyens honnêtes se révoltent contre ces abus. Pour être de vrais représentants du peuple, il faut être indépendant. Qu'importe les partis, les hommes avant tout, et de cette façon, électeurs, vous aurez des représentants qui sauront faire

## JUSTICE POUR TOUS NAP. TURCOT

Salles de Comité: 1252 BOUL. SAINT-LAURENT Tél. Bell St-Louis 6107. 2090 BOUL. SAINT-LAURENT Tél. Bell St-Louis 6108.

Grande Assemblée ce soir à la Salle Dollard, 2625 St-Urbain. Des orateurs distingués seront présents.

## ELECTEURS DE LAVAL

Examinez les promesses de J. W. Lévesque

Si je suis élu député de Laval, j'abolirai les ponts et les barrières de péage dans l'île Jésus, sans qu'il en coûte un sou aux contribuables.

M. Lévesque a mis à la charge des municipalités de l'île Jésus l'entretien de 17 milles de chemin qui coûtera—d'après le rapport du président de la commission d'enquête des chemins et barrières—la somme de \$7,000 à \$15,000 par année, qui devra être payée par les contribuables de l'île Jésus à partir du 1er juillet 1912. Je m'adresse aux honnêtes gens sans distinction de parti et je demande aux électeurs de bien se renseigner avant de donner leur vote à un homme qui les surchargera de taxes et les mènera à la ruine, si son parti est maintenu au pouvoir.

Suivez nos articles et ils vous éclaireront sur la situation actuelle. Après que vous serez bien renseignés, vous n'hésitez pas à donner votre vote en faveur d'un homme qui connaît le besoin du cultivateur et qui saura protéger vos intérêts.

VOTEZ TOUS, le 15 Mai pour **JOS. RENAUD,** L'HOMME FRANC ET LOYAL

## GRANDE ASSEMBLEE EN FAVEUR DE J. A. BEAULIEU

Candidat Conservateur Défenseur de l'autonomie de Montréal **SAMEDI, LE 11 MAI 1912**

au coin des rues Sainte-Catherine Est et Poupard. — DIVISION STE-MARIE

M. Beaulieu sera accompagné de l'honorable W. B. Nantel, ministre, de MM. F. J. Bisillon, C.R. Ls. Masson, C.R., Dr H. A. Quintal, Dr J. P. Roux, ex-échevin, G. Ménard, échevin, F. P. Tremblay et A. Leduc, avocats, A. Lavergne, chef ouvrier et quelques autres.

Les électeurs des paroisses St-Eusèbe et St-Vincent de Paul sont spécialement invités à cette assemblée.

En cas de pluie, la réunion aura lieu à la salle Granger, à l'endroit même.

### La malle Ottawa-Halifax

Ottawa, 9. — M. Mercer, assistant maître de poste à Ottawa, dit que trente-cinq sacs de maille à destination d'Ottawa, ont été perdus dans la catastrophe du "Titanic". Il y avait un grand nombre de lettres chargées.

### Pas de demi-sou

Ottawa, 9. — Le gouvernement ne s'appropriera pas de pièces de monnaie d'un demi-sou ni de trois sous comme aux Etats-Unis; il n'y a d'ailleurs pas eu de demandes faites en ce sens.

## Grande Maison à un Logement

### PETITES ANNONCES SITUATIONS VACANTES

#### AGENTS DEMANDES

dans chaque paroisse de la province de Québec pour représenter une importante maison commerciale de Montréal. Commission libérale. S'adresser: Boîte Postale 1416, Montréal. 106-6

#### APPRENTI PHARMACIEN

demandé. S'adresser à 2097 rue Notre-Dame ouest. Tél. Westmount, 3266.

#### DAMES

On demande des dames sachant bien se présenter, parlant français et anglais, habiles pour vendre des actions minières. Beaucoup d'argent à faire pour les personnes voulues. S'adresser entre 12.00 a.m. (midi) et 3 p.m., au No 1543 rue St-Denis.

#### GARÇONS

On demande des garçons sachant bien se présenter, parlant français et anglais pour vendre des actions minières. Des hommes habiles seront préférés. Beaucoup d'argent à faire pour un homme compétent. S'adresser entre 12 a.m. (midi) et 3 p.m. au No 1543 rue St-Denis.

#### À LOUER

MAISON À LOUER  
Maison meublée à louer, à Saint-Hilaire, Qué., du 1er juin au 15 septembre. S'adresser à Gustave Guimet, St-Hilaire, Co. Rouville, Qué.

#### À VENDRE

ENGIN 4 cylindres Buffalo, tout neuf, très complet, Clutch Magnéto, etc. Vendre bon marché. S'adresser: L'Américain Motor & Supplies Co., 107 rue Inspecteurs.

Chevaux, voitures, harnais, etc. Vendra à très bas prix. Il faut vendre immédiatement. Cause de santé. S'adresser: 700 rue St-Hubert. Tél. Est 1108. 106-6

Trente-neuf pieds vitrine murale, avec base et tirettes, vingt à vingt-cinq tiroirs, trente-six pieds vitrine sur comptoir de 6 x 25 pouces; enseignes, gazeliers à 2 chaînes et à 75. Secteur pour vitrine, deux fournaises tournées, à grand sacrifice. 500 Ste-Catherine Est.

#### TERRAINS

Plusieurs magnifiques terrains à vendre, à Queens Mary Park, près du Couvent du Sacré-Coeur, Sault-au-Récollet. Pour être vendus sous court délai, de 15c à 45c. le pied. Sur le chemin public au face du Boulevard réservé par la ville de Montréal. Jouissant du magnifique coup d'oeil de la Baie Rivière-des-Prairies. J. B. Allaire, 532 Dorchester Est, Bell Est 304.

#### TERRAINS

A vendre, de 1 à 10 beaux terrains, situés sur la rue Alice, près des usines de la Montreal Street Railway, près d'un manège de voitures et à 75. L'eau est posée. Une bonne occasion de se procurer des terrains à bon marché. Conditions faciles. S'adresser à J. B. Allaire, 532 Dorchester Est, Tél. Bell Est 304.

#### TERRAIN À VENDRE

Un terrain situé sur la première avenue à Rosemont. Titres clairs. Un bargain: on échangeera contre petite propriété. S'adresser à 1209 Cadieux.

#### DIVERS

### ACCORDEUR DE PIANOS

J. A. ROBILLOU, 280 rue Panet, Montréal, Québec, accorde les pianos, en règle le ton, et répare le mécanisme. Bell Main 7480. March. 17098.

#### ARGENT À PRÊTER

\$10,000 à placer sur premières hypothèques sur propriétés en ville. S'adresser avec toutes informations, à Casier 28, "Le Devoir".

#### MOTEUR ELECTRIQUE

Presque neuf, à vendre, 20 forces. S'adresser à Ulric Boileau, 474 Gifford, Montréal. Téléphone, St-Louis 3093.

#### ON DEMANDE À ACHETER

De seconde main: une bouilloire complète de 6 à 8 forces; debout sera préférable. Aussi un séparateur avec turbine, d'une capacité de 1,000 lbs. Adresser: Joseph Courtois, 263 Visitation.

#### ON DEMANDE À ACHETER

des propriétés de rapport de \$2,000 à \$25,000 dans n'importe quelle partie de la ville. S'adresser à A. LAFRENIÈRE, 575 Marie-Anne Est. Saint-Louis, 5513.

#### ON DEMANDE À ACHETER

Une propriété de \$25,000 à \$30,000, payable \$7,000 comptant, 2 terrains et une petite propriété. Ecrire à Casier 29, "Le Devoir".

#### PENSION D'ETE

à Saint-Faustin; sur le bord du Lac Caré; à deux minutes de la gare. Bon emplacement de pêche. Prix modérés. S'adresser à Isidore Légaré, Saint-Faustin Station, Qué.

#### REPARATIONS

Réparations de meubles de tout genre, rembourés avec soie, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00 plumes désinfectées. Charles Turco, 435 Visitation. Tél. Bell Est 2075.

#### La construction

Permis émis ce matin à l'hôtel de ville: Albert Hudon, pour la maison Hudson et Orsini, un entrepôt, rue Saint-Vincent, \$40,000.

M. Girard, une maison de rapport, avenue du Parc LaFontaine, \$35,000.

## A VENDRE

Située rue Saint-Hubert, près Sherbrooke, conviendrait spécialement à un club.  
**ARGENT À PRÊTER** sur 1re hypothèque. S'adresser à **CHARLES HURTUBISE,** Main 2034, 99 rue Saint-Jacques.

### Cartes Professionnelles

#### AVOCATS

BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel, Tél. Bell Main 2679.

Boîte Postale 858. — Adresse télégraphique, "Nahac, Montréal".  
T. Main 4186. Codes: Liebros, West. Ca.  
**C. H. CAHAN, C. R.**  
AVOCAT ET PROCUREUR  
Edifice de la Royal Insurance, Place d'Armes, Montréal.

#### Ingénieurs Civils et Arpenteurs

HURTUBISE & HURTUBISE, ingénieurs civils, arpenteurs-géomètres, Edifice de la Nationale, 99 St-Jacques, Montréal, Tél. M. 7618.

#### De GASPE BEAUBIEN

Ingénieur Conçut, Bâtisse Liverpool, London & Globe, Montréal. Tél. Main, 8614.

#### NOTAIRES

GIBOUX LUCIEN, Notaire, édifice Saint-Charles, 43 St-Gabriel. Tél. Main 2788. Résidence 405, Dulac Est, Tél. St-Louis 3585. Arçat à prêter. Règlement de succession.

#### DENTISTES

GENDREAU & GENDREAU, Chirurgiens-Dentistes, 117 Saint-Denis, coin Dorchester, Tél. Bell Est 2916. Dr J. G. A. Gendreau, Dr Coarad Gendreau.

NOLIN, J. JOSEPH, Chirurgien-Dentiste, 308 Sherbrooke-Est. Consultations de 4 à 6 heures p.m. Tél. Est 1102.

### CARTES D'AFFAIRES

#### ACHILLE DAVID

Entrepreneur, électricien, 250 rue Saint-Paul. Tél. Bell Main, 929. Résidence, 46, 47, — 55 St-François-Xavier, Montréal.

#### RODOLPHE BEDARD

Expert-comptable et auditeur. Systématique-consultant. Administrateur des successions. Téléphone Bell, Main 3859. Suite 46, 47, — 55 St-François-Xavier, Montréal.

#### RENE CHARBONNEAU

Diplôme de l'A.A.P.Q. Architecte et Évaluateur. Tél. Main, 2711. Rés. Westmount 260, 52 St-Jacques, Montréal.

ROD. LANGLOIS, Courtier d'Immobilier et assurances, 54 Notre-Dame Est, Chambre 58 et 59. Tél. Main 7305. Montréal.

### AVIS

Je, soussigné, donne avis par les présentes, qu'après cette date, je ne serai responsable d'aucune lettre contractée en mon nom PAR QUI QUE CE SOIT, sans un ordre écrit de ma main.  
HENRI VALIQUETTE,  
353 Wolfe,  
Montréal, 9 mai 1912.

### Banque d'Hochelega

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux le neuf pour cent (9 p.c.) par année sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 mai prochain et qu'il sera payable au Bureau-Chef de cette Banque et à ses Succursales, le et après le premier juin, aux actionnaires inscrits au registre le 16 mai prochain.

Par ordre du Conseil de Direction.  
F. G. LEDUC,  
Gérant-Général pro-tem.

Tout le monde se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu maître de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan et à l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour être fait à l'importation quelle qu'elle soit, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir.—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut dans un délai de six mois après l'entrée en culture résider six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—à moins que le temps requis pour obtenir le paiement du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui n'a pas obtenu le paiement du colon ne peut obtenir sa préemption pour acheter homestead dans certains districts. Prix \$3.00 l'acre.

Devoir.—Reste six mois dans chacun des trois ans, cultiver 30 acres et bâtir une maison valant \$300.

W. W. CORY,  
Sous-ministre de l'Intérieur.  
N. B.—La publication non autorisée de cette annonce sera punie.

Ce journal est imprimé au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "Le Publicité" (à responsabilité limitée). Henri Bourassa, directeur-gérant.

# La Campagne Provinciale

La plus grande activité règne dans les deux camps politiques.— M. J. M. Tellier fera une tournée dans le bas de la province, après son assemblée du Monument National

## LES ASSEMBLÉES D'HIER

L'événement politique du jour est la manifestation qui aura lieu ce soir au Monument National où les électeurs des différentes divisions de Montréal auront l'occasion d'entendre encore une fois M. Tellier avant la fin de la campagne. Il y aura des discours en anglais et en français. Les présidents conjoints seront MM. A. W. Atwater et F. J. Bisailon, C. R. Oute le chef d'opposition et l'hon. M. C. J. Doherty, la plupart des candidats locaux figurant sur l'estade.

M. Tellier parlera aussi à Victoria-ville dimanche après-midi à 2 h. 30, et le soir du même jour, il adressera la parole à Lyster, arrivant à Lévis le lendemain matin. De là il se rendra par train spécial à Fraserville où il adressera la parole aux électeurs de Temiscouata à 10 h. 30 de l'après-midi. Lundi après-midi, M. Tellier se rendra à Rimouski où une assemblée aura lieu à 2 heures. Les électeurs se rendront de plusieurs milles à la ronde pour entendre le chef de l'opposition.

Après sa visite à Rimouski, M. Tellier reviendra à Québec puis à Montréal où il arrivera mardi matin. Après un court arrêt en ville, il se rendra à Joliette où il passera l'après-midi et la journée du samedi au milieu de ses électeurs. Le soir du 15, M. Tellier recevra les rapports de l'élection chez lui.

### DIVISION SAINT-JACQUES

On commente d'une manière défavorable la nouvelle que sir Lomer Gouin a décidé de tenir son assemblée dans la division Saint-Jacques, parce que MM. Robillard et Monbrland se sont entendus pour faire leur campagne en visitant personnellement leurs électeurs et sans tenir d'assemblée publique. On aurait, dit-on, représenté à sir Lomer que son candidat serait battu s'il ne venait pas lui prêter main-forte. La lutte dans Saint-Jacques est intéressante par le fait que MM. Monbrland et Robillard sont de vieux amis personnels.

### UN MANIFESTE MINISTERIEL

Sir Lomer Gouin vient de lancer un manifeste aux électeurs de la province de Québec, où il énumère les œuvres que son gouvernement a accomplies et celles qu'il se propose d'accomplir.

### SAINT-LAURENT

Une assemblée a été tenue hier soir, à la salle du comité de l'échevin Boyd, sous la présidence de MM. V. E. Finlay. Des discours ont été prononcés par M. D. Lamont, H. McD. G. Bellow, H. Lamont, J. P. H. C. Bellow.

### BELLE ASSEMBLÉE EN FAVEUR DE M. J. E. E. POIRIER

M. J. E. E. Poirier, candidat ouvrier-indépendant, dans le comté de Dorion a tenu une belle assemblée hier à son comité de la rue Beaubien. M. Hardy présidait. Le premier orateur fut M. Arthur Saint-Pierre qui fit une critique serrée du programme du parti ouvrier. M. Poirier a répondu vigoureusement. M. Mayrand pour ses nombreuses volte-face politiques et sa raillerie M. Parisant qui promettait la lune à ses électeurs si seulement il pouvait supposer que ces derniers la désirent.

M. Havard, de la Société de Fermiers à Bonne Heure, parla après M. Saint-Pierre. Il revendiqua pour toutes les classes de la société le droit d'être représentés au Parlement et fit un bel éloge du candidat indépendant M. Poirier qui connaît pour avoir lutté durant vingt ans à ses côtés.

M. Gervais, un autre membre de la Société de Fermiers de Bonne Heure, vanta la grande intégrité, l'énergie et le caractère de M. Poirier. Il fit un chaleureux appel aux électeurs en faveur du candidat indépendant dont il prédit le triomphe le 15 mai prochain.

Accueilli par de longs et chaleureux applaudissements, M. Poirier, dans un bref discours, exposa son programme et répondit aux attaques de ses adversaires.

Il démentit de la façon la plus catégorique l'affirmation, faite par M. Verville, que la Société de Fermiers de Bonne Heure avait mené l'alliance de ce parti ouvrier. La vérité est que c'est le parti ouvrier qui a demandé l'alliance de la Société, et celle-ci a refusé de s'affilier à un parti dont elle considère le programme comme dangereux, absurde et condamnable. M. Poirier mit encore ses auditeurs en garde contre la rumeur, mise en circulation par ses adversaires pour lui nuire, qu'il allait se retirer avant la fin de la lutte. Pour s'être fait l'écho de cette rumeur, pour avoir annoncé qu'il s'était retiré quand elle pouvait être facilement assurée du contraire, M. Poirier aura à répondre à une action de \$5,000. Je suis dans la lutte pour y rester, dit en terminant M. Poirier.

M. Poirier, candidat ouvrier indépendant et ses amis tiendront un grand assemblée publique samedi soir le 11 courant, à leur comité central, rue Chambrand, No 233, près de la rue Mont-Royal. Tous les électeurs sont invités à la salle du comité, très vaste et peut contenir un grand nombre de personnes.

### UNE ASSEMBLÉE DE M. N. TURCOT

L'échevin Turcot, candidat ouvrier indépendant dans la division Laurier, a tenu deux assemblées assez nombreuses hier soir, l'une à la salle St-Jean-Baptiste, l'autre, à l'hôtel de ville de la rue End. M. Turcot a proclamé son indépendance entière des partis politiques, son dévouement à la cause de l'autonomie de Montréal et à celle des bonnes routes. Il dit qu'il a pris les mesures qu'il jugera dans l'intérêt public, qu'elles soient proposées par les conservateurs ou par les libéraux.

Parmi ceux qui ont adressé la parole en faveur de M. Turcot, se trouvaient MM. R. Leblanc, J. Jackson, W. Brown, G. Labelle, A. David et A. Eremont.

### M. PERCY C. RYAN

La "Gazette" de ce matin dit que M. Percy C. Ryan, candidat libéral dans Saint-Antoine à la dernière élection provinciale, appuiera les candidats de M. Tellier dans l'élection actuelle, notamment le col. Smart dans Westmount, et M. Maréchal dans Chambly.

M. Ryan croit de son devoir de soutenir la cause du bon gouvernement et il prendra part à la lutte.

### MAISONNEUVE

Il y a eu une jolie assemblée à Rosemont, dans la salle Larivière, hier soir. Les candidats étaient MM. Rodolphe Monty, C.R., Henri Laerte, avocat, l'échevin Drummond, l'échevin Macdonald et Aldéric Lavigne.

### DISTRICT DE QUEBEC

M. H. C. Bellow, président du comité central de l'échevin Leslie H. Boyd, a reçu de Québec hier, un télégramme qui se lit comme suit: "Victoire complète sur toute la ligne. Les conservateurs sont sûrs de remporter dix-neuf sièges dans le district de Québec. Que Montréal fasse la même chose. Les chefs du parti s'ajoutent à moi pour souhaiter succès à l'échevin Leslie H. Boyd. Le balayage sera net de l'est à l'ouest." (Signé) W. E. PRICE.

M. C. P. Beaudin dit que si le district de Québec élit seulement deux oppositionnistes sur vingt-quatre députés, la victoire de M. Tellier sur le gouvernement Gouin est certaine.

### SAINTE-MARIE

M. Nap. Séguin a tenu hier une assemblée en face de la demeure de M. Médéric Martin, M.P., rue Logan. On a adressé la parole, M. Séguin, candidat libéral, l'honorable M. R. Lemieux et M. Cléophas Duchroche.

### JACQUES-CARTIER

Assemblée contradictoire hier soir, à la Pointe-Claire. Les deux candidats, MM. Cousineau et Geoffroy ont parlé et étaient accompagnés, le premier, de M. Jasmin, avocat, et M. Geoffroy de M. Rheaume, avocat.

### HOCHELAGA

M. Séverin Létourneau a tenu une assemblée en plein air à la Pointe-Saint-Charles. Il était accompagné de MM. L. A. Rivet, C.R., ancien député du comté, T. O. Lacroix, avocat, et de M. Jos. Lanctôt, étudiant en droit de Laval.

### DANS LES CANTONS DE L'EST

East Broughton, 10. — L'honorable Dr. Béland a parlé hier après-midi à East Broughton en faveur de M. Gouin, candidat libéral, dans la Beauce. Il a ensuite adressé la parole hier soir à Tétford en faveur de M. Jos. Demers.

### BAGOT

L'une des plus belles assemblées publiques qui aient encore été tenues dans le comté de Bagot a eu lieu à St-Liboire, hier. On n'y comptait pas moins de 2,000 à 2,500 personnes. Les orateurs ont été écoutés avec attention. Le candidat oppositionniste, T. Marsil, a reçu de la foule le plus sympathique et le plus chaleureux accueil. Sa parole chaude et vibrante, ses arguments irréfutables, ont soulevé l'enthousiasme.

M. Daigneault avait invité pour la circonstance, M. L. J. Gauthier, député de St-Jacques, M. Ed. Maréchal, mais T. Marsil, avait préféré être seul, car, dit-il, sur le parquet de la Chambre, où il se serait contentement envoyé, je serai seul pour défendre les intérêts des citoyens, des cultivateurs du comté de Bagot.

M. Daigneault est le premier à parler. Il refait toujours invariablement le même discours, parle des octrois obtenus, fait des promesses, ne dit pas un mot de la prison de Montréal ni des Ecoles; il parle de Sam Hughes. De politique provinciale très peu. Puis, après un discours plus ou moins tendu, il cède la place à Tancrède Marsil.

T. Marsil expose son programme politique, fait une revue des votes de M. Daigneault, prouve que M. Daigneault n'a rien fait pour les cultivateurs et que le député de Bagot n'est qu'une machine à voter. La preuve: le vote qu'il donna un jour et que l'Orateur, forcé par Armand Lavergne, annula, parce que M. Daigneault ne savait pas pourquoi il avait voté. M. T. Marsil parle ensuite de la prison de Bordeaux, des Ecoles des Hautes Etudes et de la politique de M. Tellier, pour les honnêtes citoyens. Puis son temps étant limité, il se retire aux acclamations de la foule.

M. Ed. Maréchal vint ensuite nous parler de politique fédérale.

Vint ensuite M. L. J. Gauthier. Il dit que les contribuables de Montréal sont les seuls à payer la prison de Bordeaux, et que les cultivateurs n'ont rien à faire avec cela, que ce n'était pas eux qui payaient le palais-prison. Il expose le programme de M. Gouin et dit que si sir Lomer a décidé de faire les élections en un si mauvais temps, c'était pour permettre aux conservateurs de commencer le chemin de fer de la Baie James.

M. T. Marsil reprit la parole et sur toute la ligne il confondit M. Gauthier. Il s'écria: "J'ai dit que la politique de M. Gouin n'était qu'une politique de bouts de chemins, et je maintiens mon affirmation. J'ai demandé à M. Daigneault de nous dire pourquoi le gouvernement n'avait pas aboli les taxes sur les municipalités pour l'entretien des allées, ou ne m'a pas répondu. Pourquoi le gouvernement n'avait pas aboli les ponts et les barrières de péages? Les routes seigneuriales, etc. Pas un mot! On ne m'a pas répondu et l'on ne me répondra pas; non, on a peur de s'aventurer sur ce terrain; et l'on vient avec des romances de ponts, de chemins pour les écoles, leurrer les cultivateurs pour les éblouir et les empêcher de voir les scandales de l'administration Gouin. Après avoir sommé ses adversaires de répondre à ces accusations, M. Marsil parla de ce qu'il a obtenu, lui, le candidat battu, depuis six mois, pour le comté, et dit qu'il a fait plus dans ce court laps de temps, que M. Daigneault n'a fait depuis deux ans qu'il représente le comté de Bagot."

Le discours de M. T. Marsil fut maintes fois interrompu par les applaudissements.

# Manifestation ministérielle à Hull, hier soir

Sir Lomer définit son programme aux électeurs du comté d'Ottawa, et Sir Wilfrid déclare que c'est pour rendre hommage au premier ministre qu'il assiste à l'assemblée.

(De notre correspondant)

Ottawa, 10. — Une grande assemblée libérale des électeurs du comté d'Ottawa a eu lieu hier soir à l'Aréna, à Hull. Environ deux mille personnes y assistaient. Les organisateurs de la manifestation avaient exercé une pression auprès de Sir Wilfrid Laurier, afin de l'engager à se rendre à l'assemblée, et l'ex-premier ministre s'est rendu à la réunion. On remarquait sur l'estrade, Sir Wilfrid Laurier, Sir Lomer Gouin, l'hon. J. Décarie et MM. le notaire Bertrand, J. Brossseau, avocat, de Montréal, le Dr. Fontaine, le Dr. Davis, M. Arby, le sénateur Belcourt, et F. A. Gendron, le candidat. L'assemblée était présidée par M. Dupuis, maire de Hull.

On a remarqué l'absence d'enthousiasme, même chez les plus fervents du parti libéral.

Lorsque Sir Lomer Gouin s'est levé pour parler, les claqueurs lui ont fait une petite ovation. M. Gouin a parlé de son administration depuis sept ans, comme étant la plus admirable dans l'histoire politique de la province de Québec. Il n'a guère touché aux questions politiques, mais il s'est borné à dénoncer les politiciens conservateurs, et à parler de l'éducation dans la province qu'il s'est efforcé à développer, et de l'abolition des barrières de péage. Il a déclaré que la province de Québec est une des plus prospères du pays; que tout le monde est satisfait, et qu'il n'a pas de raison de ne pas le laisser continuer à diriger les destinées de la province. Il a fait un appel en faveur du candidat libéral du comté d'Ottawa, M. Gendron, et a demandé aux électeurs de l'appuyer.

M. Gendron, le candidat, s'est limité à déclarer que tous ce que les conservateurs disent contre lui, n'est pas vrai. Il s'est décerné lui-même un certificat de probité et d'honnêteté politique, et a demandé aux électeurs de l'élire de nouveau.

L'hon. M. Décarie a parlé de la prospérité de la province de Québec. Il a déclaré que Sir Lomer Gouin était fidèle de la province, et que tous les journaux de la province étaient unanimes à le reconnaître. Sir Lomer a donné à Québec, a dit M. Décarie, une véritable Bonanza qui fait les délices du peuple. Il a encouragé l'éducation et les bons chemins.

Il a compris que la province de Québec était dans l'ignorance et a décidé qu'il y remédierait en achetant 35,000 volumes de littérature canadienne qui seront distribués dans les écoles de la province, et qui feront de cette province, un foyer d'édification sans égal, dans les autres provinces de la Confédération. Il a remercié sir Wilfrid Laurier d'avoir délégué la province de Québec de trois millions d'acres de terre, par l'annexion de l'Ontario, un territoire rempli d'espérance pour l'avenir. Il a remercié Sir Lomer d'avoir encouragé la classe ouvrière et la classe agricole, et d'avoir accumulé des millions de dollars dans le trésor public.

M. Décarie a demandé aux électeurs de maintenir Sir Lomer au pouvoir, vu que c'était là l'unique espérance de voir revenir dans le monde politique fédéral, le triomphe de l'administration libérale avec Sir Wilfrid comme vieux chef.

Sir Wilfrid Laurier a dit qu'il était présent à cette assemblée dans le but exclusif de rendre hommage à Sir Lomer. Tout de même, il a demandé aux électeurs d'appuyer M. Gendron.

Le sénateur Belcourt a chanté les louanges de Sir Lomer, qu'il considérait comme étant un des hommes politiques les plus remarquables de notre époque. Il a félicité Sir Lomer d'avoir encouragé l'éducation dans la province de Québec jusqu'au point d'acheter 35,000 volumes de littérature canadienne. Il a expliqué que si les Canadiens-français n'avaient pas jusqu'à aujourd'hui été sur un pied financier d'égalité avec les autres races en ce pays, c'est qu'au temps de la conquête, nos ancêtres qui avaient de l'argent ont quitté le pays, et il n'est resté au Canada, que les pauvres ouvriers qui ont fait souche au Canada. Sir Lomer a compris cela, et il a encouragé l'éducation afin de donner aux siens l'occasion de s'instruire et de prospérer.

D'autres discours ont été prononcés par MM. Brossseau, de Montréal, le Dr. Fontaine, le notaire Bertrand, M. Arby, et le Dr. Davis.

# Les méthodes de fabrication de chaussures

LA MAISON GOODWIN S'EST CHARGÉE D'EN MONTRER LES PROGRES PAR D'INTERESSANTES DEMONSTRATIONS.

A partir du cordonnier qui s'en tient à la forme d'autrefois jusqu'à ceux qui se servent des machines les plus modernes, tous sont unanimes à s'émerveiller devant les machines que l'on voit aux étalages de Goodwins, Lémire, rue Victoria, et à dire que l'invention de ces machines constitue un grand pas dans l'art de la fabrication de la chaussure. Chez Goodwins tous peuvent se rendre compte des procédés de fabrication par les démonstrations qui y sont données.

Tout étrange que cela puisse paraître, c'est la première fois, dans l'histoire, que le public de Montréal peut se rendre compte de ces choses, qui, dans la fabrication des chaussures, jouent un si grand rôle au point de vue du confort et de la satisfaction.

Nous portons, cette fois, beaucoup plus d'intérêt à cette démonstration, vu que les machines sont celles du système à Trépointe Goodyear, fabriquées et installées par la United Shoe Machinery Company of Canada, qui est très en évidence depuis quelques mois. Tout en étant comparativement peu nombreuses, les machines exposées, employées par les fabricants de chaussures, comprennent, comme elles le font les machines essentielles du fameux "Système à Trépointes Goodyear", et leur fonctionnement démontre, de la façon la plus claire, l'unique méthode Goodyear au moyen de laquelle une chaussure peut être cousue tout en étant parfaitement unie à l'intérieur, donnant à une chaussure le summum du confort et de la durée.

Il semblerait qu'on ne saurait observer le fonctionnement de ces machines sans être frappé, non seulement du caractère complexe de la machinerie et de la merveilleuse rapidité avec laquelle l'ouvrage se fait, mais encore plus du travail double qui apparaît à chaque phase dans le fonctionnement de chaque machine. En même temps que la précision et la vitesse sont requises, on peut voir tout de suite que chaque machine dépend, dans la plus grande mesure, de l'exactitude avec laquelle les machines ont accompli la partie de l'ouvrage qui leur est assignée. Il y a peu d'industries où les machines soient aussi hautement organisées, et ce semble confirmer d'une manière très convaincante la prétention de la compagnie Shoe Manufacturers que ce n'est que par l'emploi d'un système de machinerie aussi hautement organisé dans la chaussure que les exigences du public peuvent être satisfaites sous ce rapport, car ces machines ont non seulement permis aux fabricants de produire une plus haute qualité de chaussures qu' auparavant, mais cela sans en augmenter le coût. Cette démonstration est une des plus importantes que nous ayons vues, et l'administration de la maison Goodwins Limited, reçoit plusieurs félicitations au sujet de cette idée d'installation. (Récl.)

## DANS LE Monde Ouvrier

Au Parti ouvrier.

Le comité général du Parti ouvrier s'est assemblé hier soir sous la présidence de M. Jos. Ainey, commissaire de la ville.

L'assemblée était relativement peu nombreuse à cause du mauvais temps et de la lutte électorale qui prend tous les temps libres.

On s'est occupé du cas de MM. Turcot, Tétréau et Mayrand. Ces messieurs qui jusqu'ici avaient fait partie du Parti ouvrier, sont désormais en dehors de ses rangs.

M. Turcot, dont la candidature dans Laurier avait été approuvée par 27 délégués du comité général, fut battu par M. Brunet; il décida de se porter candidat indépendant. C'est à cause de cela que le comité général le força à sortir de ses rangs.

M. Tétréau a également été renvoyé après avoir donné lui-même sa démission.

M. Mayrand, dont la candidature avait d'abord été suggérée par le club Mont-Royal, n'a pu obtenir l'assentiment du comité général; et séparant sa cause de celle du Parti ouvrier, M. Mayrand se porte candidat dans Dorion contre M. Arcand. Il est aussi expulsé du Parti ouvrier.

Cette détermination a été prise sur la recommandation du comité de législation qui s'était réuni après la mise officielle en nomination.

Les temps sont bien changés depuis le 1er février dernier!

Ingénieurs-mécaniciens.

Ottawa, 10. — Le 14 du présent mois, les ingénieurs-mécaniciens à l'emploi du Grand-Tronc se proposent de demander une augmentation de salaires de 10 pour cent. On ne peut prévoir quelle sera l'attitude de la compagnie en cette occurrence.

Chez les Relieurs.

L'Union des Relieurs, local 91 a eu une très importante assemblée mercredi soir, l'assistance était nombreuse et enthousiaste.

Les rapports présentés par les divers comités ont été étudiés soigneusement; il a été décidé que le local tiendra une grande assemblée spéciale jeudi le 16, dans la salle des assemblées régulières au Temple du Travail, pour étudier une question très importante.

Tous les membres du local 91 sans exception sont instamment priés d'être présents à cette assemblée tout à fait exceptionnelle. Il n'y a pas de raison pour empêcher les membres de s'y rendre.

Par ordre, J. P. Confrère dans le deuil.

L'Union des Relieurs offre ses plus sincères sympathies au confrère J. Paris qui a la douleur de perdre son frère.

JOS. PELLETIER, Sec.

Les Débardeurs.

On espère éviter une grève des débardeurs à cette époque de l'année où le besoin de travail se fait le plus vivement sentir.

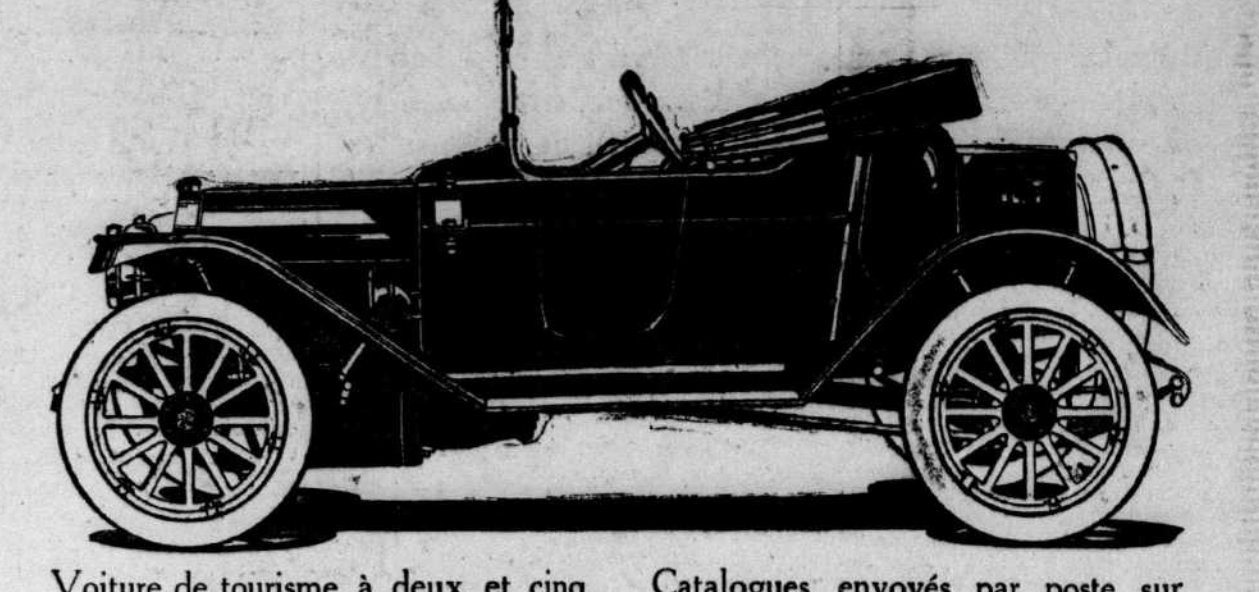
"Pourquoi ferait-on une grève? disait hier soir, un des chefs ouvriers du port. Nous avons consenti à un contrat, nous le maintenons et les compagnies de navigation semblent disposées à le soutenir.

"On parle de l'importation de Polonais qui remplaceraient les ouvriers du port de Montréal.

"Montréal est un port ouvert à la navigation océanique. Nous en avons



La KRIT est construite de façon à pouvoir affronter toutes les routes possibles. La KRIT vous transportera n'importe où vous voulez aller. Splendide voiture de route. La KRIT est économique, grâce à sa légèreté et au peu de combustible qu'elle consomme.



Voiture de tourisme à deux et cinq passagers. \$1,200 avec accessoires complets. F. O. B., Montréal. Catalogues envoyés par poste sur demande. Distributeurs pour la province de Québec.

# ROYAL AUTOMOBILE CO. REG.

Téléphone Bell Est 6106. Coin St-Denis et Ontario, -- -- Montréal, Qué.

## AVIS AUX NEGOCIANTS

M. T. Y. O'NEILL a été nommé GERANT LOCAL RESIDENT, de la succursale de THE E. B. EDDY COMPANY LIMITED, à Montréal, en remplacement de M. John A. Hardisty qui s'est retiré après vingt deux ans de service.

The E. B. EDDY COMPANY, Limited W. H. ROWLEY, Président.

## PUNAISES, COQUERELLES, MITES, PUCES et autres INSECTES détruits radicalement par l'insecticide SAPHO

Sans danger, désinfectant, ne tache pas les tissus les plus fins, ni les tentures, ni les tapisseries.

En vente partout en caniste de 25c, 75c, \$1.25 et \$2.00, avec petit vaporisateur gratis.

THE SAPHO MANUFACTURING CO. DEPARTEMENT P. MONTREAL.

## DIVISION MAISONNEUVE

Les électeurs qui ont démissionné sont priés d'envoyer leur nouvelle adresse au Comité de M.

## DOCTEUR J. H. GARCEAU

No 1681 Ste-Catherine-Est, près Désiré. Tél. Bell Lasalle 1096, ou au Comité, 589 Ste-Catherine-Est, coin Desjardins. Tél. Lasalle 1095, ou à 1156 Mont-Royal, entre Delormier et Des Erables. Tél. St-Louis 6066.

## DIVISION St-LOUIS

Chs. Bruchési, C.R. Candidat Conservateur

COMITES:— 66 rue Ste-Catherine-Est. Tél. ... 540 St-Denis. Tél. ...

Tous ceux qui ont des changements d'adresses à communiquer et des voitures et automobiles à mettre à la disposition du candidat sont priés de le faire au plus tôt en s'adressant aux comités ci-dessus.

## Entre échevin et électeurs

Une discussion trop chaude au sujet des affaires municipales de Lachine a eu son épilogue en Cour Supérieure hier, devant M. le juge Greenhields, qui a pris la cause en délibéré. Alfred St-Germain, ancien échevin de cette ville, poursuit Eugène Beaudouin qui se serait exprimé d'une façon indiscrète sur les motifs que l'ancien conseil et en particulier M. St-Germain aurait eu d'accorder un permis de construction lequel serait contraire à la loi.

## Le cabinet en séance

LES MINISTRES FEDERALS SIEGENT TOUS LES JOURS ET EXPEDIENT LA BESSOINE LAISSEE EN ARRIERE A LA DERNIERE SESSION.

Ottawa, 10. — Les membres du cabinet siègent tous les jours et il semble que la besogne laissée en arrière à la dernière session est maintenant expédiée. Quelques ministres s'embarquent bientôt pour l'Europe. M. Borden et M. Hazen iront dire à l'amirauté quels sont les plans que le gouvernement canadien entend mettre à exécution relativement à la défense des côtes et M. Foster représentera le gouvernement de notre pays à la conférence de Commerce Impérial.

Le col. Sam Hughes n'a pas en Angleterre comme il avait projeté de le faire tout d'abord. Il fera une tournée d'inspection dans les cantons de l'Est et il se rendra jusqu'à Halifax.

Les ministres canadiens-français visiteront Québec et l'Ouest dans le but de voir aux réformes qu'ils pourraient apporter dans leurs ministères respectifs.

## LA NAVIGATION

IL ARRIVE EN RETARD

Le "Royal Edward" est entré dans notre port hier. Il portait à son bord les 140 délégués de la société Brotherhood qui viennent rendre visite aux sociétés sœurs du Canada. Les délégués ont été reçus au port par le capitaine et les gens blancs cela lui aurait établi un record de vitesse.

LES ARRIVAGES

Les paquebots arrivés dans le port hier sont: le "Royal Edward", de Bristol et le "Sargasso", des Barbades; on attend aujourd'hui le "Ramore Head" de Belfast.

LA TEMPERATURE

Les rapports du Gulf au sujet de la température ne furent pas aussi favorables hier qu'ils le furent les jours précédents. On disait qu'un épais brouillard environnait le Cap Race et qu'il faisait un fort vent. Il est tombé des averse en maints endroits.

LES BOUEES

Toutes les bouées sont maintenant en place dans le Saint-Laurent. Le "Shamrock" qui était chargé de le poser n'a pris que très peu de temps cette année pour faire le travail. En moins de deux heures tout était fini quand, en général, il faut de trois à quatre semaines. Le capitaine Sauvageau a reçu de nombreux et sincères félicitations pour la célérité avec laquelle il a procédé.

ON SIGNALE "L'EMPRESS"

"L'Empress of Ireland" a été signalé au Cap Race hier soir. Il est dû à Rimouski demain et il arrivera à Québec, dimanche.

LA VISITE DU DUC

Son Altesse Royale le duc de Connaught a fait la visite du port ce matin. Son Altesse était l'hôte de la Commission du Port. Le remorqueur Sir Hugh Allan, commandé par le capitaine B. G. Levesque fut mis à la disposition du royal visiteur.

# LA VIE SPORTIVE

## LA TROISIÈME JOURNÉE DU CONCOURS HIPPIQUE

L'assistance était nombreuse aux séances d'hier. Les écuries de M. J. B. R. Laurendeau se sont distinguées. Le Bureau National du Canada remporta un premier prix.

C'était hier, la troisième journée du Concours Hippique à l'Arena, mais on se serait cru à la journée d'ouverture tant l'assistance était nombreuse. La séance de l'avant-midi a été un véritable triomphe pour le Bureau National du Canada qui remporta le premier prix dans la classe des étalons pur-sang avec Valjean. Le Duc et la Duchesse de Connaught étaient présents. Dans la soirée, ce fut M. J. T. R. Laurendeau, notre populaire turfman qui récolta les applaudissements en gagnant le "ruban bleu" avec Duchesse de Marlborough, et Duchesse of York, attelés en paire. M. Laurendeau a reçu une véritable ovation.

Les porte-couleurs de l'honorable Clifford Sifton ont également bien représenté ce grand éleveur. Dix-neuf classes figurent au programme d'aujourd'hui.

Voici les résultats des séances d'hier:

### SEANCE DE L'AVANT-MIDI

L'événement principal, hier matin, était la classe des étalons pur-sang, la plus importante de toutes. Elle avait rallié neuf inscriptions. Son Altesse Royale, le duc de Connaught, qui s'intéresse vivement au problème des remontes de l'armée anglaise, s'était rendu à l'Arena spécialement pour voir juger cette classe. Le bureau d'élevage National avait pour sa part six entrées dont deux prirent les six et 2e prix, le troisième allant à un exposant canadien-français, M. J. A. Demault.

La coupe Laurendeau, dans la classe 25, fut gagnée par M. Monteith, de Verdun.

Voici les résultats détaillés des concours de cette avant-midi.

Classe 12 — Etalons Clydesdale ou Shire — au-dessous de 4 ans.

1. Royal Cup, étalon noir à MM. Ness et Fils, Howick, Qué.

2. Lord Aberdeen II, étalon bai, exhibé par la Ferme Canaan, St-Lambert.

Classe 13 — Percherons — Etalons de 3 ans et au-dessus.

1. Insecto, étalon noir, à MM. Ness et Fils, Howick, Qué.

2. Marquis, étalon gris, à M. J. E. Arnold, Grenville, Ont.

Classe 16 — Juments ou pouliches provenant d'un étalon de trait belge:

1. Princesse de Mellemont, jument alezan, exhibée par le Dr J. C. Field et frères, Châteauguay, Soulanges, Qué.

Classe 4 — Pur-sang, pouliches ou pouliches d'un an, nées et élevées dans la province de Québec.

1. Medium, poulain alezan, par M. S. Mermet, M. A. H. Sims, Montréal.

2. Pear de rien, poulain bai, par Anderson, M. X. T. Dawos, Lachine.

3. Meadow Park, poulain bai, par M. S. Mermet, Dr Chas. McEachern, Montréal.

Classe 21 — Poneys — Juments mesurant moins de 14 mains, 2 pous:

1. Forest Bellright, jument, baie, à M. J. S. Dykes, St-Lambert.

2. Forest Roan Lass, jument grise, même exposant.

3. Lady Whitefoot, à Mme J. E. Jamieson, Lennoxville, Qué.

Classe 25 — Pouliches de deux ans, issues d'un étalon pur-sang et nées et élevées dans la province de Québec. Pour la coupe donnée par M. J. T. R. Laurendeau.

1. Glenora, pouliche alezan, à MM. Monteith Bros., Verdun.

2. Rosie, pouliche noire, au lieutenant col. J. H. Buchanan, Montréal.

Classe 1 — Etalons pur-sang:

1. Valjean, étalon alezan, 6 ans, par George Kessler, propriétaire du bureau d'élevage National. Est gardé sur la ferme de M. P. Clark, à Hull.

2. Fort Hunter, étalon brun par Potomac, propriété du bureau d'élevage National, est gardé sur la ferme du capit. Douglas Young, St-Jean, Qué.

3. Allowmain, étalon brun, par Alloway, propriété de M. J. A. Demault, Montréal.

4. Oiseau, étalon alezan, par Ormus, propriété du bureau d'élevage National, est sur la ferme du Dr A. Marjion Pointes aux Trembles.

### SEANCES DE L'APRES-MIDI

Classe 74 — Chevaux de chasse non inscrits dans la classe 70 et 73.

1. Dictator, cheval hongre brun, au Major Jos. Kilgour, de Toronto.

2. The Wasp, cheval hongre bai, à l'hon. Clifford Sifton, Ottawa.

3. Billy, cheval hongre alezan, au Capt. W. T. Rodden, Westmount.

4. Lord Minto, cheval bai, à M. Geo. Pepper, Toronto.

Classe 32 — Paires de chevaux de trait, poids légers.

1. Frank et Nell, à la National Brick Co., L'Annapolis, Montréal.

2. Victoria et Queen Mary, juments baie, à la Cie Goodwins Ltd.

3. Barney et Nancy, à MM. Penniston Frères, Verdun.

Classe 61 — Chevaux de selle.

Pour la coupe offerte par M. H. V. Meredith, les chevaux devaient être montés par des dames ou des demoiselles.

1. Phyllis Floss, jument baie, à Mlle Grace Bell, montée par Mlle Enid Campbell.

2. Miss Dainty, jument baie, au Capt. W. T. Rodden, Westmount.

3. Matizta, jument alezan, à Mlle G. Wanklyn, Montréal.

Classe 83 — Poneys de polo, devant appartenir à des membres de clubs de polo.

1. Bay Star, cheval hongre bai, à M. A. H. Ogilvie, Montréal.

2. Pawnee, cheval hongre bai, à M. Hartland McDougall.

3. Bognaine, à M. W. R. Miller.

4. Angel, jument grise, à M. A. H. Gault.

Classe 30 — Chevaux de trait, poids lourds, attelés à des camions simples.

1. Argo, cheval bai, à la Dominion Transport Co.

2. Guardsman, cheval alezan, à la Cie Sheddin.

3. Cavalier, cheval bai, à la Cie Sheddin.

4. Yankee, cheval bai, à la Dominion Transport Co.

Classe 53 — Chevaux hongres ou juments, sous harnais, conduits par des dames ou demoiselles.

1. Eastern Star, jument baie, à M. C. W. McLean, Brockville.

2. Tinsington Glitter, jument baie à Mme E. V. Meredith, conduite par elle-même.

## OÙ ILS JOUENT AUJOURD'HUI

**LIGUE INTERNATIONALE**  
Jersey City à Montréal.  
Baltimore à Toronto.  
Newark à Rochester.  
Providence à Buffalo.

**LIGUE AMERICAINE**  
Saint-Louis à New-York.  
Cleveland à Philadelphie.  
Chicago à Washington.  
Detroit à Boston.

**LIGUE NATIONALE**  
New-York à Saint-Louis.  
Philadelphie à Cincinnati.  
Brooklyn à Pittsburgh.  
Boston à Chicago.

## Pour les courses de Blue Bonnets

LA COUPE DU DUC DE CONNAUGHT FIGURERA POUR LA PREMIÈRE FOIS AU PROGRAMME, EN JUIN PROCHAIN.

La Coupe du Duc de Connaught, une de nos plus précieuses propriétés, sera disputée annuellement aux réunions du Montreal Jockey Club, fin juin, pour la première fois, en juin prochain au programme de Blue Bonnets.

Ce nouveau stake a réuni beaucoup d'entrées, car ses conditions spécifiant que les inscrits devront appartenir à un éleveur du Canada, ont attiré une foule de turfmen du pays à enregistrer leurs porte-couleurs dans cette nouvelle épreuve classique. Les Canadiens apprécient ce stake plus que tous les autres qui seront disputés du premier au huitième juin prochain. Ceux qui démarrent dans cette course sont tous des chevaux de génération parfaite qui ont un entraînement sérieux et bien préparé, pour faire honneur à leur casaque.

La majorité des grandes écuries canadiennes ainsi que nos éleveurs locaux ont tenu à se faire représenter dans ce stake. M. D. Lorne McGibbon a enregistré trois représentants; M. C. S. Campbell sera représenté par deux coureurs éprouvés; M. Norman McFarlane mettra deux des meilleurs flyers en piste et M. Scott Ives en aura un. Les entrées de l'ouest, qui viennent s'ajouter à cette liste rendront la lutte en piste fort intéressante. L'écurie Seagram de Waterloo aura dans Galatine, Rockville, At Once et Kate Kitcherby des représentants capables de faire honneur à ses couleurs. Deux de ces chevaux ont été importés par M. Seagram il y a deux ans. Galatine et At Once n'en sont pas à leurs débuts, car ils ont déjà décroché plus d'une bourse sur les pistes du Canada et des États-Unis.

M. Harry Giddings, d'Oakville, Ont., considère qu'il a des chances de remporter la coupe du Duc de Connaught avec ses pairs, St. Bass et Adramon. Le premier a gagné la King's Plate à Woodbine, il y a un an, et s'est contenté de vaincre contre les meilleurs chevaux du Canada dans toutes les courses de la même saison. St. Bass a passé un très bon hiver et partira dans les courses de Toronto avant de venir à Montréal. Les essais de Garth et de Bwana Tumbo, à M. C. S. Campbell, ont été très concluants à l'entraînement. Paraitra pour la première fois en piste à Blue Bonnets dans un stake.

Les grands stakes suivants partiront dans le stake pour la Coupe du Duc de Connaught:

1. Harry Giddings, à M. C. S. Campbell.

2. Bwana Tumbo, p. b. 3; à M. C. S. Campbell.

3. Ta Nun Da, c. b. 4; à M. C. S. Campbell.

4. Kilo, c. b. 5; à M. C. S. Campbell.

5. Amberlie, p. b. 3; à M. C. S. Campbell.

6. Lesh, c. b. 4; à M. F. Davies.

7. Plate Glass, c. b. 6; à M. Robert Davies.

8. St. Bass, c. b. 4; à M. H. Giddings.

9. Ondramon, c. b. 3; à M. H. Giddings.

10. Sallan, c. b. 5; à M. Scott Ives.

11. Sunlike, c. b. 4; à M. Norman McFarlane.

12. Garry, c. b. 3; à M. Lorne McGibbon.

13. Inspector Lestrade, c. b. 3; à M. L. McGibbon.

14. Médiateur, c. b. 4; à M. L. McGibbon.

15. Galatine, c. b. 4; à M. J. Seagram.

16. Rockville, c. b. 4; à M. J. Seagram.

17. Kate Kitcherby, p. b. 4; à M. J. Seagram.

18. At Once, p. b. 4; à M. J. Seagram.

19. Servicienne, c. b. 4; à M. W. Walker.

20. Noon, c. b. 4; à M. W. Walker.

## Le baseball à Rigaud

(De notre correspondant)  
Rigaud, 9 mai — Je ne puis laisser passer inaperçu et sans faire un rapport de l'intéressante partie de baseball qui a eu lieu hier après-midi sur le terrain du collège entre les "Rétoriciens" et les "Vérificateurs". La journée fut très chaude, la foule fut très animée et on ne put plus s'entendre.

Un début de la partie tout le monde s'accordait à dire que les "gros" Vérificateurs écraseraient les jeunes Rétoriciens.

Mais après une lutte acharnée ceux-ci l'emportèrent par un résultat de 11 à 10.

Les Rétoriciens ont été très humiliés de leur défaite inattendue, et ils se proposent de prendre leur revanche bientôt. Les Vérificateurs les attendent de pied ferme.

U. Rétoriciens Vérificateurs:

H. Châtelein 2B Plouffe

H. Petras S.S. H. Charlebois

A. Brault R.F. P. E. Brunet

V. Caza R.F. P. E. Brunet

V. Maranda 1B P. Sénéchal

Cloutier C.F. Caza

Sauvart 3B E. Lapointe

J. B. Deschênes C. P. Quessé

E. Gravel P. A. Beauchamp

Arbitre — M. Edmond St-Onis, qui mérite les plus sincères félicitations pour sa parfaite impartialité.

Résultats de la partie:

Rétoriciens . . . 612100000 — 11

Vérificateurs . . . 60100100 — 10

Les Vérificateurs ont été chaleureusement applaudis pour leur brillante victoire.

## AUX MALADES

La pharmacie Lecours et de Lanctôt, coin Saint-Denis et Sainte-Catherine, donne une attention toute particulière à la préparation des ordonnances. Nos stocks de produits français est le plus considérable au Canada. rec.

## Montréal triomphe de nouveau hier

VIEBAHN, LE LANCEUR LOCAL N'ACCORDE QUE DEUX COUPS REUSSIS ET LES ROYAUX REMPORTENT UNE VICTOIRE FACILE. — LES JOUEURS SE SONT DISTINGUÉS AU BÂTON.

Baltimore a failli se faire blanchir hier au Parc Atwater, car sans l'erreur de Viebahn à la première reprise, les Orioles n'auraient pu compter aucun point. Notre lanceur racha sa erreur en lançant une excellente partie et le fait qu'il n'accorda que deux coups réussis suffit pour démontrer qu'il fut invincible dans la "boite".

Il est vrai qu'il accorda quatre buts sur ses balles mais ces passes furent données alors qu'il n'y avait aucun joueur sur les buts. Après la première reprise, un seul joueur visiteur eut l'avantage de se rendre au troisième but et ceux seulement purent se rendre au deuxième.

Durant que Viebahn tenait ses adversaires respect, les Royals frappèrent les balles de Shawbey, en tous sens. Quatre de ces coups réussis, comptèrent pour deux buts, et si le terrain fut en bon condition, le coup frappé au champ par Hanford lui eût certainement permis de faire le tour des buts.

Les Royals excellent tant au champ qu'au bâton. Yenger fit un attrape sensationnel, à la septième reprise alors qu'il saisit la balle près des gradins après avoir couru plus de 100 pieds pour exécuter ce magnifique coup.

Hanford fut le Royal le plus en évidence au bâton. Après avoir été retiré au premier dans la première reprise, il fit deux coups doubles et un coup simple, et la dernière fois qu'il vint au bâton il envoya la balle dans le centre du champ, mais malheureusement Gettman l'attendait et le retira en attrapant la balle.

C'est à la cinquième reprise que notre équipe compta ses deux premiers points sur les coups simples de Hartman et de Roth, et le double de Charlie Hanford. La septième reprise mit le dernier clou à l'insuccès des visiteurs. Le coup double de Hanford au champ de gauche et celui de Yenger au centre, permirent à Viebahn qui avait reçu "une passe" au premier but de compter le troisième point sur le retour de la balle. Le coup double de Russell fit entrer Hanford. Notre agile lanceur de centre vint ensuite le deuxième et se rendit au troisième qui était vide de son gardien. "Chick" Gandil, cogna à son tour, un coup bon pour deux buts, dont Russell profita pour entrer à son tour. Demmitt, qui fit entrer et fit entrer ce dernier sur un double. Quatre points étaient comptés dans cette reprise, et la victoire restait aux Royals par un score de 6 à 1.

Voici le score détaillé de la partie:

### BALTIMORE

Ab.R.H.P.O.A.E.

Maisel, s.f. . . . . 3 1 1 1 3 1

Murphy, s.f. . . . . 3 0 1 1 0 0

Walters, s.f. . . . . 0 0 0 0 0 0

Schmidt, l.f. . . . . 4 0 0 7 0 0

Walsh, l.f. . . . . 3 0 0 3 0 0

Parent, 2b. . . . . 4 0 0 4 1 0

Corcoran, 3b. . . . . 3 0 0 2 0 0

Fayne, c. . . . . 2 0 0 3 1 0

Shawkey, p. . . . . 3 0 0 5 0 0

Total. . . . . 29 1 22 40 1

### MONTRÉAL

Ab.R.H.P.O.A.E.

Hanford, r.f. . . . . 5 1 0 0 0 0

Russell, c.f. . . . . 4 0 0 1 3 0

Yenger, c.f. . . . . 3 0 2 4 0 0

Gandil, l.f. . . . . 3 1 1 10 1 0

Demmitt, l.f. . . . . 4 1 2 0 0 0

Hartman, s.f. . . . . 3 0 1 3 0 0

Roth, c. . . . . 4 1 0 3 1 0

Viebahn, p. . . . . 3 1 1 4 1 1

Total. . . . . 33 6 12 27 12 1

Score par reprise:

Baltimore. . . . . 100000000-1

Montréal. . . . . 00002010X-6

### SOMMAIRE

Coups bons pour 2 buts, Hanford.

2. Gandil, Demmitt, V. et R. ont fait des doubles, Parent, Maisel et Schmidt.

C. de sacrifice, Yenger, Murphy, Gandil, Viebahn; buts volés, Russell, Gettman, Walsh; 3. de Viebahn, 4. de Shawkey, 2. de Viebahn, 4. de Fappé par la balle, Yenger; retirés par le bâton, par Shawkey, par Viebahn, 4; ligués sur les buts, Montréal, 8; Baltimore, 6. Durée de la partie, 1.35. Arbitres, Guthrie et Doyle. Assistance, 500.

## Les parties dans les grandes ligues

Voici les résultats des parties jouées hier après-midi dans les séries des ligues Nationale et Américaine:

### LIGUE AMERICAINE

Chicago . . . . . 00010240-7 11 4

Washington . . . . . 00002000-2 6 4

Benz, Mogridge et Block; E. Walker, Akers et Henry.

Boston . . . . . 12600100-7 12 3

Chicago . . . . . 20000000-4 10 1

Hall, Bedient, Carrigan; Burns, Works et Stange.

Les autres parties ont été remises à cause de la pluie.

### POSITION DES CLUBS

G. P. P.e.

Chicago . . . . . 17 5 773

Boston . . . . . 12 7 632

Philadelphie . . . . . 9 8 529

Washington . . . . . 10 9 526

Cleveland . . . . . 8 9 471

St-Louis . . . . . 9 9 469

St-Louis . . . . . 12 12 333

New-York . . . . . 4 12 250

### LIGUE NATIONALE

Pittsburg . . . . . 01110020-5 12 5

Brooklyn . . . . . 10020000-6 8 3

Hendrix, Robinson, et Gibson. Smith; Kent, Rucker et Phelps.

St-Louis . . . . . 00201000-3 8 2

New-York . . . . . 024000101-8 11 0

Woodburn et Wingo; Mathewson et Myers, Hartley.

Philadelphie . . . . . 00200020-4 9 3

Cincinnati . . . . . 01010101-3 11 1

Curtis, Seaton et Killifer, Graham; Fromme et McLean.

Chicago . . . . . 00000000-1 1 0

Boston . . . . . 20000000-2 4 0

Smith et Archer; Hess et King.

### POSITION DES CLUBS

G. P. P.e.

New-York . . . . . 15 4 750

Cincinnati . . . . . 15 5 759

Boston . . . . . 11 10 524

Boston . . . . . 9 11 450

Brooklyn . . . . . 9 9 438

Pittsburg . . . . . 7 11 389

Philadelphie . . . . . 6 11 353

St-Louis . . . . . 5 16 298

## Trois autres victimes

Cleveland, Ohio, 9. — Le nombre des victimes de l'explosion de ce matin à Central Plant Furnace de l'American Steel and Wire Company s'est augmenté de trois ce matin lorsque trois blessés sont morts à l'hôpital. Plusieurs autres ouvriers qui ont été blessés sont en danger de mort.

## Ligue de la Cité

FRED ASHTON SERA LE LANCEUR DES CHAMPIONS DIMANCHE PROCHAIN. — JOE SCHULTZ OFFICIERA POUR BALMORAL — VOLTIGEURS VS VILLEVAI DANS LA DEUXIÈME PARTIE.

Ce sera Richmond et Balmoral aux prises dans le premier engagement; et Villeraï et Voltigeur dans le second, après-demain, dans la ligue de baseball de la Cité au terrain des Shamrocks. Comme on le sait, les amateurs auront l'occasion de renouveler connaissance avec plusieurs de leurs vieux favoris.

"Fred" Ashton, qui a tant contribué à conduire le Richmond au championnat, en 1911, officiera de nouveau comme lanceur, pour les champions, et si la partie va bien, le géant Thibault donnera à Boria, le populaire joueur de St-Laurent, la chance de montrer son savoir faire. Armand Gauthier, le meilleur "coacher" de la ligue, l'an dernier, reprendra son poste sur l'équipe et ne manquera pas d'amuser le lanceur, pour les champions, et si la partie va bien, le géant Thibault donnera à Boria, le populaire joueur de St-Laurent, la chance

TRIBUNE LIBRE

Leurs Altesses à l'Asile de Nazareth

Le parti vice-royal fait, hier après-midi, sa visite officielle aux aveugles catholiques. — On présente des adresses charmantes au Duc et celui-ci répond d'une manière délicate et sympathique. — Textes des discours

Les aveugles de Nazareth ont fait hier après-midi une splendide réception à Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Connaught ainsi qu'à la princesse Patricia. Les visiteurs arrivèrent à quatre heures et furent reçus par M. l'abbé Bonhier, chapelain, la supérieure-vicairie, Soeur Mailloux, et la supérieure locale, Soeur Ste-Eulalie.

Le grand corridor d'entrée et la salle de réception étaient superbement décorés de banderoles et de palmes et Leurs Altesses Royales allèrent prendre place sous un baldaquin aux couleurs du roi.

Quatre jeunes aveugles jouèrent un duo à huit mains, extrait de "D'Urbanth", de Weber. Puis M. l'abbé Bonhier présenta l'adresse suivante: Monsieur, La visite de Votre Altesse Royale à l'Institution des Aveugles de Nazareth est pour les élèves, pour leurs mères et pour les dames patronnesses de l'œuvre un grand honneur et une grande joie.

Le souvenir de leurs bienfaits et de leur gloire et nous en sommes fiers. Il nous est agréable de savoir que Votre Altesse Royale n'est pas étrangère à notre cher Canada. De bien doux souvenirs de votre passage s'évoquent en ce moment. Ottawa a le privilège d'être la résidence vice-royale, mais permettez, qu'avec tous vos loyaux sujets de la grande métropole, nous ambitionnions l'honneur de vous entourer de l'affection la plus sympathique.

L'Institution dans lequel se trouve Votre Altesse Royale compte 50 ans d'existence. Il fut fondé comme tant d'autres œuvres de la ville de Montréal, par un vénérable prêtre de Saint-Pierre qui lui donna avec le dévouement de son cœur, les ressources de sa générosité.

Il a pour but de recueillir les jeunes aveugles des deux sexes pour leur donner une instruction qui supplée au sens que leur a refusé la nature. Le premier de ce genre dans la province de Québec, l'Institution de Nazareth, a rendu et continue de rendre d'inappréciables services, soutenu par la générosité de dévoués protecteurs et enveloppé par les soins bienveillants des bonnes Sœurs de la Charité.

En voyant au milieu de nous, l'illustré représentant de notre gracieux souverain Georges V, nos voix émus répètent des hymnes de reconnaissance, et notre pensée traversant les espaces, s'élève vers le trône où siège dans sa sérénité majesté, notre Roi. C'est Georges V, Edouard VII et l'illustre aïeule, Victoria que nous acclamons en votre Altesse royale. Et si frère de rois, nous résérons en notre gouverneur-général

Les mineurs s'arment

LE MALAISE EST GRAND A MINERVILLE OU L'UN DES GRIEVES BLESSÉS PAR LA GROLLE EST MORT.

Philadelphie, Pa., 9. — Le malaise parmi les mineurs étrangers de Minerville est devenu plus intense ce soir lorsque l'un des trois mineurs blessés hier par la police, est mort. Tous ces mineurs étrangers se munissent d'armes à feu. Les marchands de Minerville ont vendu tout un assortiment d'armes et l'on se dirige sur Pottsville maintenant.

Le capitaine Wilhelm, de la police de l'Etat déclare qu'il n'y a aucun moyen d'arrêter ces achats à moins de proclamer la loi martiale. Les mineurs préparent une grande manifestation en l'honneur de leur collègue décédé, Mullang. La journée s'est passée dans une quiétude parfaite dans toute la région aujourd'hui.

Un locust gras les mineurs ont tenté de faire dérailler un train de fret dans le cours de la nuit; leurs plans ont été déjoués à temps. La police dans toute la région minière est littéralement sur les dents.

Nos marchands de meubles à la République Argentine. Ottawa, 9. — M. H. R. Poussette, agent commercial à la République Argentine, dit que le Canada devrait profiter de l'avantage qui lui est offert de faire un gros commerce de meubles avec la République Argentine, que celle-ci importe de l'étranger plus de la moitié de ce produit manufacturé.

La taxe aux écoles séparées. Ottawa, 9. — A la prochaine réunion du Bureau de Contrôle, on va discuter la proposition de la commission des écoles séparées à l'effet de mettre tous les noms des catholiques sur la liste des contribuables à la taxe des écoles séparées.

Le chateau de Ramezay. Immédiatement après leur visite à l'Institution des aveugles de Nazareth, hier après-midi, Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Connaught, ainsi que la princesse Patricia assistèrent à la réception en leur honneur par les dames de la Société des Numismates au chateau de Ramezay.

Qu'est-ce que j'ai fait? — Une jeune fille n'invite pas un monsieur à dîner. — Pourquoi? — Ça ne se fait pas. — Permettez: Je ne suis pas une jeune fille, je suis une vieille fille. J'ai tous les droits, toutes les immunités, tous les privilèges. D'ailleurs, ça m'amuse de vous avoir là, à déjeuner avec moi, et je me demande pourquoi je me gênerais!

M. Gouin et les vieux Instituteurs et Institutrices

Hier, dans un article ayant pour titre "Mistère et Opulence", le "Devoir" a soulevé un coin du voile qui cache les misères des vieux instituteurs et des vieilles institutrices. Permettez-moi de le soulever entièrement et de vous montrer dans sa hideuse laideur tout ce qu'il cache de misères, de souffrances et d'horreur.

Hier, on n'a donné que les pensions des instituteurs et des institutrices qui appartiennent au nouveau fonds de pensions que M. Gouin a fait porter à un minimum de soixante-quinze piastres par année, vue ces malheureux ne touchent que depuis le 1er janvier 1912, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas encore de pensions de retraite.

Le gouvernement de la province de Québec plus riche, plus instruit et plus prospère, tant vanté par Sir Lomer Gouin, paye pour tous ses vieux instituteurs et institutrices, traités la majeure somme de trente-deux mille piastres, qui a été augmentée de cinq mille, cette année, de sorte que le gouvernement, après le 1er juillet 1912 paiera trente-sept mille piastres seulement pour les pensions de tous les vieux instituteurs et institutrices qui, depuis une soixantaine d'années, ont tant contribué à faire notre province plus riche, plus instruite et plus prospère.

Le gouvernement paiera donc \$37,000 par année pour les pensions de 776 vieux instituteurs et institutrices, cela fait annuellement quarante-sept piastres par tête, en moyenne, payés par le gouvernement et il lui a fallu six ans pour arriver à ce résultat. Cela a été plus vite fait lorsqu'il s'est agi de voter, pour les 500 prisonniers de la prison-palais de Bordeaux, l'énorme somme de \$2,550,000 (près de trois millions) dont l'intérêt s'élève à \$114,000 ou \$228 par tête \$17.00 de pension par tête, en moyenne, payées par le gouvernement pour les vieux instituteurs et vieilles institutrices et \$228 par tête, pour les prisonniers!

Il faut croire que, si tout s'élevait à prix d'argent, M. Gouin s'écarterait que les prisonniers valent beaucoup plus que les vieux instituteurs et institutrices ou que les malfaiteurs ont rendu plus de services à la province que les survivants de ceux et de celles que les anciens prisonniers ont fait quelques rares exceptions, ne saurait ni lire ni écrire, notre population étant plébéienne dans l'ignorance.

Il n'y a plus de pension payée à un juge en retraite et il faut que 65 vieux instituteurs et institutrices vivent avec cette maigre pension. M. Gouin s'est vanté au Monument National d'avoir augmenté la pension des instituteurs à un minimum de \$75.00; c'est faux; il y a encore vingt-huit de ces malheureux qui ont moins que cette somme.

Il n'y a plus de pension payée à un juge en retraite et il faut que 65 vieux instituteurs et institutrices vivent avec cette maigre pension. M. Gouin s'est vanté au Monument National d'avoir augmenté la pension des instituteurs à un minimum de \$75.00; c'est faux; il y a encore vingt-huit de ces malheureux qui ont moins que cette somme.

ATTENTION AUX ELECTEURS DE MONTREAL. Tous les électeurs de quelque une des divisions de Montréal qui ont changé de domicile DEPUIS NOVEMBRE 1910, et qui ne veulent pas perdre leur vote, sont priés de faire parvenir, après l'avoir découpée, la formule suivante avec l'indication de leur nouveau domicile, au Comité central de l'ORGANISATION CONSERVATRICE, en l'adressant à "INFORMATIONS" No. 45 rue St-Vincent, Montréal (TEL. MAIN 4846 et MAIN 6827)

AUX ELECTEURS DE LA DIVISION ST-JACQUES. Tous les électeurs de la division Saint-Jacques qui ont changé de domicile depuis le 1er Mai 1911 sont priés de faire parvenir, après l'avoir découpée, la formule suivante au Comité Central de M. L. R. MONTBRIANT, au No 230a rue Saint-André, Montréal, en indiquant leur nouveau domicile.

BEAUHARNOIS. Les électeurs ayant le droit de vote dans le comté de Beauharnois, sont priés de se rendre au No 1891 Notre-Dame Ouest, où ils obtiendront tous les renseignements nécessaires. TELEPHONE WESTMOUNT 4419

AUX ELECTEURS DE LA DIVISION HOCHELAGA. Tous les électeurs de la division Hochelaga qui ont changé de domicile, depuis le 1er mai 1911 sont priés de faire parvenir leur nouvelle adresse au Comité Central de M. FRANCIS FAUTEUX, No. 1895, Notre-Dame-Ouest, près de l'église St-Henri. Tél. Westmount 4419 ou au No. 705 rue Centre.

Itinéraire de M. Tellier. 10 Mai—Monument National, à 8 heures. 11 Mai—Joliette. 12 Mai—Victoriaville. 13-14 Mai—District de Québec.

Nouveau docteur en droit. Ottawa, 9. — M. George E. Foster, ministre du commerce, recevra le grade de docteur en droit de l'université du Nouveau-Brunswick.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM. LA SEULE DOUBLE VOIE FERREE ENTRE MONTREAL, TORONTO, HAMILTON, NIAGARA FALLS, LONDON, DETROIT ET CHICAGO. A TORONTO en 7 1/2 HEURES par "International Limited".

Excursions de fin de semaine à prix réduits. Cornwall, \$2.15; St-Jean, \$1.00; Prescott, \$3.50; St-Hyacinthe, \$1.30; Brockville, \$2.00; Ottawa, \$4.45; Québec, \$5.00.

Le Pacifique Canadien. Montréal à Toronto. Tous les jours à 10:45 p. m., pour la gare Yonge.

Excursion de Colons. Manitoaba, Saskatchewan et Alberta. 14 et 28 mai et tous les deuxièmes mardis jusqu'au 17 septembre 1912.

Cle Générale Transatlantique. Départ tous les Jendis, à 10 h. m. DE NEW-YORK AU HAVRE, PARIS (France), LA SAVOIE, 16 Mai; LA PROVINCE 6 Juin; LA LOZANNE 23 Juin; LA LOZANNE 30 Juin; LA FRANCE 20 Juin.

Le service d'autobus. M. Poliquin, président de la Compagnie d'Autobus, a déclaré aux commissaires ce matin que sa compagnie veut faire mettre 500 voitures en service dans la ville.

Présentation de drapeaux aux Cadets

Une belle cérémonie militaire a eu lieu au manège de Québec, hier.

(De notre correspondant) Québec, 10 mai. — Une brillante cérémonie militaire a eu lieu hier après-midi au manège de cette ville à l'occasion de la présentation de deux magnifiques drapeaux au corps des cadets du Séminaire de Québec, le seul dans tout le Dominion qui ait à son actif des états de service.

Le sauvetage des survivants du "Titanic"

LES MATELOTS SAUVÉS DU LA FRIGATE EXPLIQUENT A LA REFRIGE DE L'ENQUETE, CE MATIN, DE QUELLE FACON IL S'EST EFFECTUE.

(Service particulier) Londres, 10. — La compagnie White Star ajoute beaucoup d'importance au témoignage rendu par Karis Hendrickson, un chauffeur du "Titanic".

Le témoin a affirmé hier, que la chaloupe dans laquelle il avait pris place, n'était pas retournée sur la scène du désastre, parce que sir Cosmo et lady Duff Gordon s'y étaient objectés, disant que cela serait dangereux.

Il dit également que les passagers du canot No 14 ont été transférés sur une autre chaloupe, pour permettre à ce No 14 de retourner sur les lieux du naufrage.

Emilio Gomez aurait été fait prisonnier hier

LES REBELLES CONCENTRENT NEANMOINS LEURS FORCES ET SE PREPARENT A UNE GRANDE BATAILLE. — LA TEMPETE ALLE AU SUCCES DES FEDERAUX.

Bermijillo, Mex., 9. — Des escarmouches ont eu lieu durant plusieurs heures aujourd'hui entre les vanguardes de Huerta et d'Orozco.

L'heure de la bataille ne peut pas se faire attendre longtemps maintenant. Mexico, 9. — On s'attend ici à ce qu'une grande bataille ait lieu d'un moment à l'autre dans le voisinage de Torreon.

Le général Truzy Aubert est occupé en ce moment à réprimer les soulèvements dans l'Etat de Coahuila. Les troupes rebelles ont subi une défaite à l'ouest de Monclova.

Le colonel Sam Hughes chante en français

AU COURS D'UN BANQUET DONNE EN SON HONNEUR, A SHERBROOKE, LE MINISTRE DE LA MILICE CHANTONNE EN FRANÇAIS LA CHANSON DU "BRIGADIER", ET ON LE COUVRE D'APPLAUDISSEMENTS.

Sherbrooke, 10. — Le colonel Sam Hughes, ministre de la Milice, a promis hier, au cours de sa visite, que les travaux pour la construction d'une nouvelle salle d'exercice commencentent sous peu.

La bâtisse actuelle sera complètement réédifiée et l'on y ajoutera un grand magasin de 150 pieds par 80.

Le soir, il y eut banquet offert par ce régiment. Dans l'allocution qu'il fit aux officiers, le ministre leur promit que l'incident s'est produit à la fin du dîner.

Les officiers voulaient chanter un morceau français, "Le Brigadier", mais ne se souvenant pas des paroles.

Le colonel Hughes se mit alors au piano et en chanta toutes les strophes, aux applaudissements de l'auditoire.

CAMPAGNE PROVINCIALE

(Voir pages 2 et 3)

ASSEMBLEES DU DR GARCEAU Le Dr Garceau, candidat oppositionniste dans la division Maisonneuve, tiendra, ce soir, à 8 heures, une assemblée à l'école du Parc Frontenac, rue Poyah.

Dimanche, à 2 heures 30, une autre assemblée aura lieu à l'école Baril, rue Stadacona, coin Joliette.

LAURIER Hier soir, M. G. A. Brunet, candidat ouvrier dans la division Laurier, a tenu une assemblée à Saint-Jean de la Croix.

LA CANDIDATURE DE M. ARCANDE M. Narcisse Arcand, candidat ouvrier dans Dorion, a tenu 457 assemblées hier soir, à son comité central.

LES ASSEMBLEES DE M. BEAU-LIEU Une grande assemblée oppositionniste a eu lieu hier soir sur Ontario, coin Champlain.

SAINT-LOUIS M. Charles Bruchési, candidat oppositionniste dans la division Saint-Louis, a ouvert ses deux comités aux endroits indiqués dans une autre colonne.

UN AUTRE PARI EST ACCOEFTE Ce matin le "Canada" annonçait que M. J. A. Rousseau, notaire, 360 Ste-Catherine Est, offrait de parier \$100 que M. Lafontaine, candidat libéral de Berthier, serait élu. M. Giroux est prêt à couvrir l'enjeu et à l'augmenter de \$100.

VAUDREUIL Grande assemblée, lundi, le 13, à 8 heures du soir, au No 45 rue Saint-Vincent, à Montréal.

LA GRÈVE DES TAILLEURS A LONDRES Londres, 10. — La grève des tailleurs de Londres s'est étendue à toute la ville et ce matin 30,000 tailleurs se sont joints aux 20,000 tailleurs de l'ouest et le commerce est pratiquement arrêté dans toute la ville.

DEUX ELÉVATEURS INCENDIÉS A BRANDON Brandon, Man., 10. — Les deux élévateurs de la Maple Leaf Milling Co., ont été réduits en cendres, ce matin.

ROME, 10. — Le parlement italien a discuté hier le suffrage des femmes. Le premier ministre Giolitti a avoué qu'il était favorable à cette réforme, mais qu'il fallait attendre pour la mettre dans la loi la révision du Code Civil.

LE DUEL CHEZ LES ALLEMANDS Berlin, 9. — Le Centre a proposé aujourd'hui une résolution au reichstag demandant au chancelier impérial, Von Bethmann Hollweg de prendre des mesures pour arrêter le duel dans l'armée.

LE SUFFRAGE DES FEMMES Le premier ministre de l'Alabama est favorable à cette réforme, mais ne croit pas que le temps en soit venu.

LE DÉPARTEMENT D'ETAT FAIT DÉMENTIR LA NOUVELLE DÉCOUVERTE DE NEBOUTTE. New-York, 9. — Le département d'Etat de Washington communique à la presse les informations qu'il a reçues de la légation américaine à La Paz (Bolivie).

LE ROI OTHON DE BAVIÈRE Munich, 10. — L'état du roi Othon Ier de Bavière, qui est fou depuis qu'il a succédé à son frère Louis II en 1886, est très grave.

PAS D'OR EN BOLIVIE Fishkill, New-York, 10. — Le train de voyageurs No 62, connu sous le nom de "Rapide de Montréal", qui doit arriver à New-York à 7 h. 28 du matin, a heurté au passage à niveau "Garrison", une locomotive du New-York Central.

LE DUEL CHEZ LES ALLEMANDS Berlin, 9. — Le Centre a proposé aujourd'hui une résolution au reichstag demandant au chancelier impérial, Von Bethmann Hollweg de prendre des mesures pour arrêter le duel dans l'armée.

LE SUFFRAGE DES FEMMES Le premier ministre de l'Alabama est favorable à cette réforme, mais ne croit pas que le temps en soit venu.

LE DÉPARTEMENT D'ETAT FAIT DÉMENTIR LA NOUVELLE DÉCOUVERTE DE NEBOUTTE. New-York, 9. — Le département d'Etat de Washington communique à la presse les informations qu'il a reçues de la légation américaine à La Paz (Bolivie).

LE ROI OTHON DE BAVIÈRE Munich, 10. — L'état du roi Othon Ier de Bavière, qui est fou depuis qu'il a succédé à son frère Louis II en 1886, est très grave.

PAS D'OR EN BOLIVIE Fishkill, New-York, 10. — Le train de voyageurs No 62, connu sous le nom de "Rapide de Montréal", qui doit arriver à New-York à 7 h. 28 du matin, a heurté au passage à niveau "Garrison", une locomotive du New-York Central.

LE DUEL CHEZ LES ALLEMANDS Berlin, 9. — Le Centre a proposé aujourd'hui une résolution au reichstag demandant au chancelier impérial, Von Bethmann Hollweg de prendre des mesures pour arrêter le duel dans l'armée.

LE SUFFRAGE DES FEMMES Le premier ministre de l'Alabama est favorable à cette réforme, mais ne croit pas que le temps en soit venu.

LE DÉPARTEMENT D'ETAT FAIT DÉMENTIR LA NOUVELLE DÉCOUVERTE DE NEBOUTTE. New-York, 9. — Le département d'Etat de Washington communique à la presse les informations qu'il a reçues de la légation américaine à La Paz (Bolivie).

LE ROI OTHON DE BAVIÈRE Munich, 10. — L'état du roi Othon Ier de Bavière, qui est fou depuis qu'il a succédé à son frère Louis II en 1886, est très grave.

PAS D'OR EN BOLIVIE Fishkill, New-York, 10. — Le train de voyageurs No 62, connu sous le nom de "Rapide de Montréal", qui doit arriver à New-York à 7 h. 28 du matin, a heurté au passage à niveau "Garrison", une locomotive du New-York Central.

Le Home Rule est voté par cent-une voix

LA CHAMBE ANGLAISE A PROUVE LE PROJET DE L'AUTONOMIE DE L'IRLANDE PAR 372 A 271. — ON FAIT UNE OVATION A M. ASQUITH.

Londres, 9. — Le bill du Home Rule a été adopté ce soir en seconde lecture par une majorité de 101. Elle était de 94 à la première. Le vote fut de 372 à 271.

La Chambre était presque au complet. Les deux partis avaient fait leur possible pour que chaque député fût présent.

Après son adoption le bill fut envoyé à un comité formé de tous les membres de la Chambre. Il s'écoulera certainement quelques mois avant que le Home Rule soit devenu loi.

Curieuse coïncidence, la deuxième lecture du bill du Home Rule arrive en même temps que le mot conservateur disparaît comme appellation officielle du parti tory.

Andrew Bonar Law, chef de l'opposition, attaqua le bill du Home Rule avec vigueur. D'après M. Law, le gouvernement se fait l'auteur d'une loi qui détruira l'union du Royaume-Uni.

M. Asquith termina le débat par un bref discours qui souleva l'enthousiasme de la droite. Aucun argument sérieux n'a été donné par l'opposition durant toute la discussion de ce bill, dit M. Asquith.

Le premier ministre parla de la persévérance des députés irlandais qui n'ont cessé de réclamer pour obtenir ce qu'ils croyaient être juste pour leur pays. Pas un gouvernement démocratique ne pouvait s'empêcher de faire le parlement irlandais une dette à l'Irlande et qu'il était grand temps de la lui payer.

MANCHESTER, 9. — Tom Mann, président de la ligue syndicaliste de l'éducation et chef du parti ouvrier a été trouvé coupable d'avoir incité les soldats anglais à la mutinerie et a été condamné à six mois de détention.

Mann avait été arrêté le 21 mars, à cause des déclarations faites dans un discours au sujet de la grève des houillères.

Il avait été arrêté à Wimberdon le 19 mars dernier après avoir fait un discours dans lequel il conseillait aux soldats de refuser de tirer sur leurs pères et leurs frères, s'ils étaient appelés à maintenir la paix.

Depuis cette époque, il s'est surtout occupé de la préparation de la grève des matelots.

Les chefs ouvriers sont d'opinion que du jugement rendu en cette cause dépendra la liberté de parole dans tout le Royaume-Uni.

Mann a plaidé sa cause lui-même et la Cour rejeta plusieurs de ses objections. Il admit sa culpabilité, mais voulut valider justification. Il déclara que ses paroles n'incitaient aucunement les soldats à désobéir aux ordres légitimes.

Les commandements donnés aux soldats doivent être légitimes, déclara Mann, dans sa plaidoirie et un ordre de tirer et de tuer ses frères est une violation du droit des citoyens. Je ne demande pas la clémence de la cour, mais je demande que les droits de tout homme qui travaille pour obtenir des réformes soient reconnus. C'est de cela que je me suis rendu coupable. J'ai dénoncé les abus criants.

Ce furent les derniers mots que prononça Mann avant la sentence. Mann fut trouvé coupable et reçut sa sentence immédiatement après. La Cour le condamna à six mois de prison sans travaux forcés.

Une découverte archéologique Le Caire, 10. — L'archéologue français Dominique Pacha a découvert la nécropole d'Héliopolis qu'on cherchait depuis plusieurs années.

cinquante à soixante. Il parla aussi des menaces de l'Ulster. Le peuple britannique est juste et généreux, dit-il. Il déteste l'intolérance et la persécution, mais il n'aime pas qu'on tente de l'intimider.

Parlant de la protection assurée aux protestants de l'Ulster, M. Asquith déclara que si le parlement irlandais outrepassait ses pouvoirs ses lois n'obligeraient personne.

M. Asquith termina en déclarant que le parlement irlandais devait une dette à l'Irlande et qu'il était grand temps de la lui payer.

ST-ONGE. — A Valleyfield, le 8 mai 1912, à l'âge de 69 ans 9 mois, est décédé Jos. St-Onge.

Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, à 10 h. a.m. pour se rendre à l'église de Belleville, à Valleyfield, où le service sera célébré, et de là à la cimetièrre lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE Le service anniversaire de Madame Félix Labelle, née Georgianna Valiquette, sera chanté à Ste-Rose lundi le 13 courant à 9 h. 30 a.m.

Parents et amis sont invités à y assister.

ST-ONGE. — A Valleyfield, le 8 mai 1912, à l'âge de 69 ans 9 mois, est décédé Jos. St-Onge.

Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, à 10 h. a.m. pour se rendre à l'église de Belleville, à Valleyfield, où le service sera célébré, et de là à la cimetièrre lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE Le service anniversaire de Madame Félix Labelle, née Georgianna Valiquette, sera chanté à Ste-Rose lundi le 13 courant à 9 h. 30 a.m.

Parents et amis sont invités à y assister.

ST-ONGE. — A Valleyfield, le 8 mai 1912, à l'âge de 69 ans 9 mois, est décédé Jos. St-Onge.

Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, à 10 h. a.m. pour se rendre à l'église de Belleville, à Valleyfield, où le service sera célébré, et de là à la cimetièrre lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE Le service anniversaire de Madame Félix Labelle, née Georgianna Valiquette, sera chanté à Ste-Rose lundi le 13 courant à 9 h. 30 a.m.

Parents et amis sont invités à y assister.

Tom Mann est condamné au pénitencier

LE CHEF OUVRIER ANGLAIS SE RECONNAIT COUPABLE D'AVOIR INCITÉ LES SOLDATS A LA MUTINERIE. — IL FERA SIX MOIS DE DETENTION.

Manchester, 9. — Tom Mann, président de la ligue syndicaliste de l'éducation et chef du parti ouvrier a été trouvé coupable d'avoir incité les soldats anglais à la mutinerie et a été condamné à six mois de détention.

Mann avait été arrêté le 21 mars, à cause des déclarations faites dans un discours au sujet de la grève des houillères.

Il avait été arrêté à Wimberdon le 19 mars dernier après avoir fait un discours dans lequel il conseillait aux soldats de refuser de tirer sur leurs pères et leurs frères, s'ils étaient appelés à maintenir la paix.

Après son adoption le bill fut envoyé à un comité formé de tous les membres de la Chambre. Il s'écoulera certainement quelques mois avant que le Home Rule soit devenu loi.

Curieuse coïncidence, la deuxième lecture du bill du Home Rule arrive en même temps que le mot conservateur disparaît comme appellation officielle du parti tory.

Andrew Bonar Law, chef de l'opposition, attaqua le bill du Home Rule avec vigueur. D'après M. Law, le gouvernement se fait l'auteur d'une loi qui détruira l'union du Royaume-Uni.

M. Asquith termina le débat par un bref discours qui souleva l'enthousiasme de la droite. Aucun argument sérieux n'a été donné par l'opposition durant toute la discussion de ce bill, dit M. Asquith.

Le premier ministre parla de la persévérance des députés irlandais qui n'ont cessé de réclamer pour obtenir ce qu'ils croyaient être juste pour leur pays. Pas un gouvernement démocratique ne pouvait s'empêcher de faire le parlement irlandais une dette à l'Irlande et qu'il était grand temps de la lui payer.

MANCHESTER, 9. — Tom Mann, président de la ligue syndicaliste de l'éducation et chef du parti ouvrier a été trouvé coupable d'avoir incité les soldats anglais à la mutinerie et a été condamné à six mois de détention.

Mann avait été arrêté le 21 mars, à cause des déclarations faites dans un discours au sujet de la grève des houillères.

Il avait été arrêté à Wimberdon le 19 mars dernier après avoir fait un discours dans lequel il conseillait aux soldats de refuser de tirer sur leurs pères et leurs frères, s'ils étaient appelés à maintenir la paix.

Depuis cette époque, il s'est surtout occupé de la préparation de la grève des matelots.

Les chefs ouvriers sont d'opinion que du jugement rendu en cette cause dépendra la liberté de parole dans tout le Royaume-Uni.

Mann a plaidé sa cause lui-même et la Cour rejeta plusieurs de ses objections. Il admit sa culpabilité, mais voulut valider justification. Il déclara que ses paroles n'incitaient aucunement les soldats à désobéir aux ordres légitimes.

Les commandements donnés aux soldats doivent être légitimes, déclara Mann, dans sa plaidoirie et un ordre de tirer et de tuer ses frères est une violation du droit des citoyens. Je ne demande pas la clémence de la cour, mais je demande que les droits de tout homme qui travaille pour obtenir des réformes soient reconnus. C'est de cela que je me suis rendu coupable. J'ai dénoncé les abus criants.

Ce furent les derniers mots que prononça Mann avant la sentence. Mann fut trouvé coupable et reçut sa sentence immédiatement après. La Cour le condamna à six mois de prison sans travaux forcés.

Une découverte archéologique Le Caire, 10. — L'archéologue français Dominique Pacha a découvert la nécropole d'Héliopolis qu'on cherchait depuis plusieurs années.

cinquante à soixante. Il parla aussi des menaces de l'Ulster. Le peuple britannique est juste et généreux, dit-il. Il déteste l'intolérance et la persécution, mais il n'aime pas qu'on tente de l'intimider.

Parlant de la protection assurée aux protestants de l'Ulster, M. Asquith déclara que si le parlement irlandais outrepassait ses pouvoirs ses lois n'obligeraient personne.

M. Asquith termina en déclarant que le parlement irlandais devait une dette à l'Irlande et qu'il était grand temps de la lui payer.

ST-ONGE. — A Valleyfield, le 8 mai 1912, à l'âge de 69 ans 9 mois, est décédé Jos. St-Onge.

Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, à 10 h. a.m. pour se rendre à l'église de Belleville, à Valleyfield, où le service sera célébré, et de là à la cimetièrre lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE Le service anniversaire de Madame Félix Labelle, née Georgianna Valiquette, sera chanté à Ste-Rose lundi le 13 courant à 9 h. 30 a.m.

Parents et amis sont invités à y assister.

ST-ONGE. — A Valleyfield, le 8 mai 1912, à l'âge de 69 ans 9 mois, est décédé Jos. St-Onge.

Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, à 10 h. a.m. pour se rendre à l'église de Belleville, à Valleyfield, où le service sera célébré, et de là à la cimetièrre lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE Le service anniversaire de Madame Félix Labelle, née Georgianna Valiquette, sera chanté à Ste-Rose lundi le 13 courant à 9 h. 30 a.m.

Parents et amis sont invités à y assister.

ST-ONGE. — A Valleyfield, le 8 mai 1912, à l'âge de 69 ans 9 mois, est décédé Jos. St-Onge.

Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, à 10 h. a.m. pour se rendre à l'église de Belleville, à Valleyfield, où le service sera célébré, et de là à la cimetièrre lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE Le service anniversaire de Madame Félix Labelle, née Georgianna Valiquette, sera chanté à Ste-Rose lundi le 13 courant à 9 h. 30 a.m.

Parents et amis sont invités à y assister.

Le procès des proscrits de la Virginie

LA SEANCE D'HIER A ETE MARQUEE PAR DES INCIDENTS DRAMATIQUES. — EFFORTS DE LA DEFENSE.

Myer, Ve., 9. — "Je meurs, je meurs, Sid Allen est le coupable." Telles sont les paroles que prononça le juge Massie, après qu'il eût été blessé mortellement à la cour de Hillsville, le 14 mars dernier.

Daniel Thomas, un témoin, a fait en détail le récit de la fusillade. Un incident s'est produit ce matin. Campbell Crowder, un ami des Allen, qui était passablement éméché, s'écria: "J'espère que les Allen externes ne sont cette cour mieux encore que ce le de Hillsville."

Crowder fut conduit immédiatement devant le juge Staples, qui lui déclara qu'une parole de plus en ce sens lui ferait accorder un séjour en prison.

La défense a continué d'échafauder sa preuve dans le but de prouver que le meurtre n'était aucunement prémédité.

Jack Allen a déclaré qu'il n'a jamais enlevé de cuirasse à son frère Floyd avant qu'on l'arrêtât.

Un témoin avoua que les deux premiers coups tirés le furent de l'endroit où étaient Sidna et Claude Allen quelques moments auparavant.

Cinq hommes du comté de Carroll jurèrent qu'avant cet assassinat, ils n'avaient aucunement entendu parler des Allen.

Les employés d'un restaurant déclarèrent aussi que quand l'heure de l'ouverture de la cour fut arrivée, Wesley Edwards et Fried Allen laissèrent leur déjeuner et se dirigèrent en toute hâte vers le palais de justice pour entendre le verdict des jurés.

ST-ONGE. — A Valleyfield, le 8 mai 1912, à l'âge de 69 ans 9 mois, est décédé Jos. St-Onge.

Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, à 10 h. a.m. pour se rendre à l'église de Belleville, à Valleyfield, où le service sera célébré, et de là à la cimetièrre lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE Le service anniversaire de Madame Félix Labelle, née Georgianna Valiquette, sera chanté à Ste-Rose lundi le 13 courant à 9 h. 30 a.m.

Parents et amis sont invités à y assister.

ST-ONGE. — A Valleyfield, le 8 mai 1912, à l'âge de 69 ans 9 mois, est décédé Jos. St-Onge.

Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, à 10 h. a.m. pour se rendre à l'église de Belleville, à Valleyfield, où le service sera célébré, et de là à la cimetièrre lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE Le service anniversaire de Madame Félix Labelle, née Georgianna Valiquette, sera chanté à Ste-Rose lundi le 13 courant à 9 h. 30 a.m.

Parents et amis sont invités à y assister.

ST-ONGE. — A Valleyfield, le 8 mai 1912, à l'âge de 69 ans 9 mois, est décédé Jos. St-Onge.

Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, à 10 h. a.m. pour se rendre à l'église de Belleville, à Valleyfield, où le service sera célébré, et de là à la cimetièrre lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE Le service anniversaire de Madame Félix Labelle, née Georgianna Valiquette, sera chanté à Ste-Rose lundi le 13 courant à 9 h. 30 a.m.

Parents et amis sont invités à y assister.

ST-ONGE. — A Valleyfield, le 8 mai 1912, à l'âge de 69 ans 9 mois, est décédé Jos. St-Onge.

Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, à 10 h. a.m. pour se rendre à l'église de Belleville, à Valleyfield, où le service sera célébré, et de là à la cimetièrre lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE Le service anniversaire de Madame Félix Labelle, née Georgianna Valiquette, sera chanté à Ste-Rose lundi le 13 courant à 9 h. 30 a.m.

Parents et amis sont invités à y assister.

ST-ONGE. — A Valleyfield, le 8 mai 1912, à l'âge de 69 ans 9 mois, est décédé Jos. St-Onge.

Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, à 10 h. a.m. pour se rendre à l'église de Belleville, à Valleyfield, où le service sera célébré, et de là à la cimetièrre lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE Le service anniversaire de Madame Félix Labelle, née Georgianna Valiquette, sera chanté à Ste-Rose lundi le 13 courant à 9 h. 30 a.m.

Parents et amis sont invités à y assister.

ST-ONGE. — A Valleyfield, le 8 mai 1912, à l'âge de 69 ans 9 mois, est décédé Jos. St-Onge.

Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, à 10 h. a.m. pour se rendre à l'église de Belleville, à Valleyfield, où le service sera célébré, et de là à la cimetièrre lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE Le service anniversaire de Madame Félix Labelle, née Georgianna Valiquette, sera chanté à Ste-Rose lundi le 13 courant à 9 h. 30 a.m.

Parents et amis sont invités à y assister.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est, R. de MESLE, Gérant.

Aujourd'hui . . . . . 66  
Même date l'an dernier . . . . . 67  
Aujourd'hui minimum . . . . . 52  
Même date l'an dernier . . . . . 48

BAROMETRE  
8 hrs du matin . . . . . 29.72  
11 hrs matin . . . . . 29.75  
Midi . . . . . 29.78

BEAU ET CHAUD.